

Affaires indiennes et du Nord Canada

RAPPORT

ANNUEL

1989

1990

Canada

À SON EXCELLENCE

Le très honorable Ramon Hnatyshyn
Gouverneur général du Canada
Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice financier allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990. Vous y trouverez la chronique des activités du Ministère présentée avec clarté et fidélité.

Je suis heureux de constater que le Ministère continue de conférer plus de pouvoirs et de contrôle aux peuples autochtones du Canada ainsi qu'aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-ouest. Ce transfert s'effectue à un rythme et d'une manière qui tiennent compte du désir et de la capacité des gouvernements autochtones et nordiques d'assumer ces nouvelles responsabilités. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est engagé à aider les peuples autochtones et les résidents du Nord, autochtones et non-autochtones, à atteindre l'objectif de l'autosuffisance.

Le 25 septembre 1990, le Premier ministre a annoncé quatre initiatives visant les Autochtones canadiens. Le gouvernement entend ainsi accélérer le traitement des revendications, modifier la Loi sur les Indiens, améliorer les services sociaux et économiques et entretenir de nouvelles relations avec les Premières nations. Au cours de l'année qui vient, les hommes et les femmes du Ministère qui se distinguent par leur compétence seront appelés à contribuer à la réalisation de ces initiatives.

Nombreux sont les défis qui s'offrent à nous, mais grâce au processus de négociation et de consultation, dans un esprit de bonne volonté et de coopération, nous saurons les relever ensemble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

*Thomas E. Siddon, c. p., député,
ministre des Affaires indiennes et
du Nord canadien*

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Tom Siddon, c. p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1990.

QS-6063-000-BB-A1

N° de catalogue : R1 - 1990

ISBN 0-662-57922-4 (c) Ministre des Approvisionnements
et Services Canada

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DU MINISTÈRE

FAITS SAILLANTS

CONSEIL DES SOUS-MINISTRES CHARGÉ DU CHANGEMENT

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

- Direction générale de la Constitution, de la législation et des relations fédérales-provinciales
- Direction générale des négociations avec les collectivités et de la mise en oeuvre

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Élaboration de la politique
- Développement commercial
- Développement des ressources
- Secrétariat de la taxation indienne
- Pétrole et gaz des indiens du Canada

SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

- Direction générale des terres et de l'environnement
- Direction générale de l'inscription, des revenus et de l'administration des bandes
- Direction générale de la politique des traités
- Direction de la liaison et du soutien juridiques
- Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

- Direction générale de l'éducation
- Direction générale du développement social
- Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest
- Accord sur le pétrole et le gaz du Nord

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Division des ressources biologiques
- Division des services environnementaux et de la recherche
- Division de l'aménagement du territoire et de la conservation
- Division de la gestion foncière
- Division des ressources hydrauliques
- Projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord
- Section du développement économique
- Section de l'exploitation minière et de l'infrastructure

DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS GLOBALES

- Le Conseil des Indiens du Yukon
- Les Nishgas
- Les Dénés et les Métis
- La Fédération Tungavik du Nunavut
- L'Association des Inuit du Labrador
- Le Conseil attikamek-montagnais

ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA

PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS

- Direction des services de soutien
- Direction de la politique et des services des marchés
- Direction de l'analyse quantitative et de la recherche socio-démographique

- Direction générale de la vérification interne
- Direction générale des finances
- Direction générale des services de gestion
- Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Services techniques
- Services juridiques

RESSOURCES HUMAINES

COMMUNICATIONS

SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

BUREAUX RÉGIONAUX

- Région de l'Atlantique
- Région du Québec
- Région de l'Ontario
- Région du Manitoba
- Région de la Saskatchewan
- Région de l'Alberta
- Région de la Colombie-Britannique
- Région du Yukon
- Région des Territoires du Nord-Ouest

ANNEXE I

- Dépenses budgétaires

ANNEXE II

- Lois appliquées

PROFIL DU MINISTÈRE

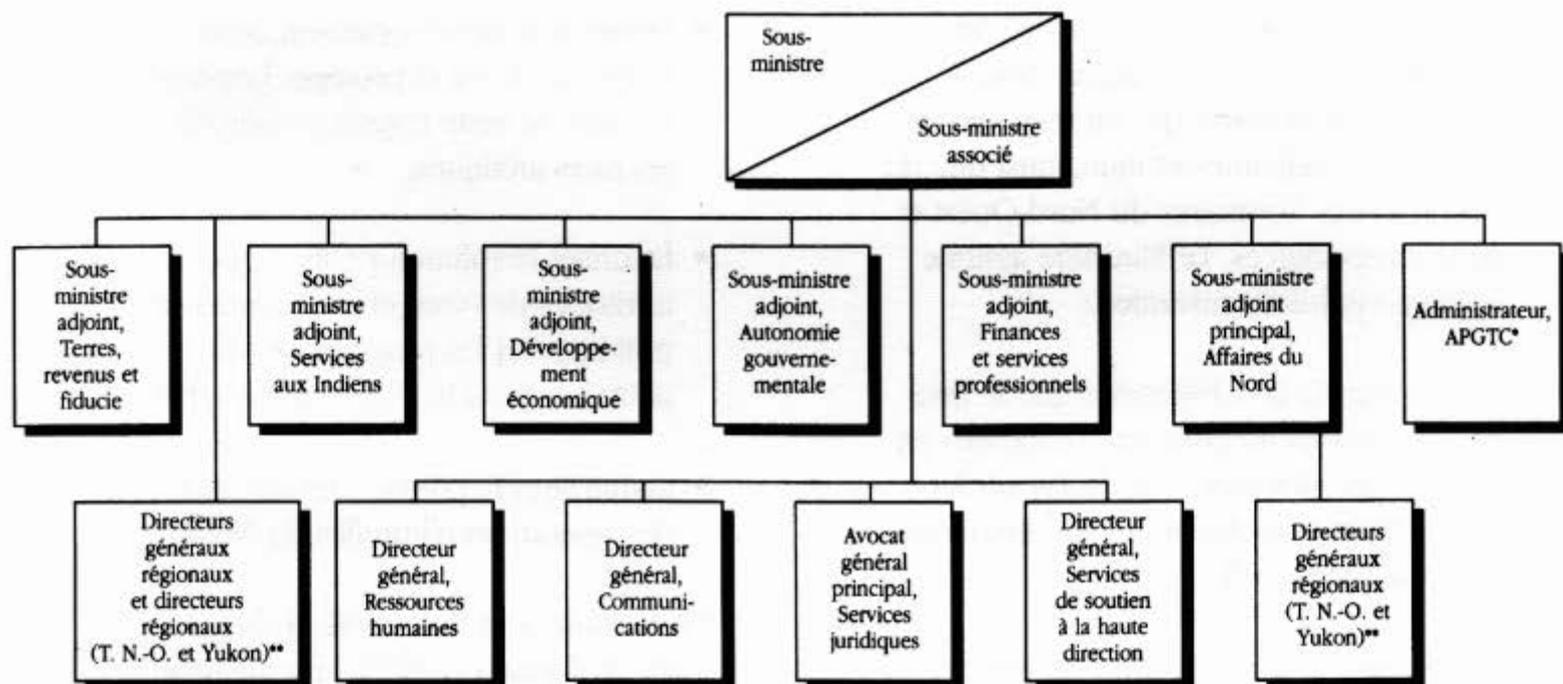
Créé en 1966, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est dirigé par un ministre qui est responsable des affaires indiennes et inuit, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-ouest et de leurs ressources. Le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- remplir les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois énumérées à l'annexe II;
- assurer la prestation des services essentiels aux indiens inscrits et aux collectivités inuit;
- appuyer le développement économique des indiens et des Inuit ainsi que l'autosuffisance économique des collectivités;
- négocier des ententes communautaires permettant aux collectivités indiennes de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer des pouvoirs accrus;
- appuyer les discussions constitutionnelles concernant la définition des droits des peuples autochtones, ainsi que les questions qui s'y rattachent;
- négocier les ententes relatives aux revendications de droits ancestraux;
- effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- favoriser le développement économique du Nord et protéger l'environnement de cette région, y compris les mers arctiques;
- favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral dans le Nord;
- administrer la plupart des terres et des ressources naturelles du Nord.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est chargée de la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz naturel des terres de l'arrière-pays canadien. L'APGTC administre la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz. Elle relève des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

En tant que principal organisme responsable de la mise en oeuvre du Cadre politique et économique pour le Nord, le Ministère coordonne toutes les activités fédérales dans le Nord. Plus précisément, il est engagé dans le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux, dans la promotion du développement économique durable, dans le règlement des revendications territoriales dans le Nord, dans la gestion et la protection des terres et des eaux de l'Arctique, et dans la coopération circumpolaire.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN



* L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) relève conjointement des ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Énergie des Mines et des Ressources.

** T. N.-O. : Territoires du Nord-Ouest.

FAITS SAILLANTS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En juin 1989, le gouvernement a annoncé la mise sur pied de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA), une forme de partenariat entre le Ministère, Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et Emploi et Immigration Canada (EIC) pour aider les peuples autochtones à atteindre à l'autosuffisance économique. Le gouvernement a engagé la somme de 873,7 millions de dollars, répartie sur une période de cinq ans (le MAINC a la responsabilité pour 474,7 millions, et ISTC, pour 399 millions), dans la poursuite de cet objectif. La Stratégie apporte des changements profonds au Ministère, en faisant passer la prestation directe de services de développement économique à une fonction de soutien des Indiens et des Inuit dans leurs activités de prise de décisions, d'établissement des priorités et de fourniture de services de développement économique par l'entremise des organismes et du développement relevant des collectivités. Le Ministère marque également le pas en fournissant de l'assistance aux Indiens dans l'élaboration de stratégies de mise en valeur des ressources et dans les négociations portant sur l'accès aux ressources.

FISCALITÉ INDIENNE

La Commission consultative de la fiscalité indienne a été créée cette année par suite des modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1988; c'était la première fois que des modifications à la Loi étaient dues à l'initiative des Indiens. La Commission est composée de 10 membres, dont 7 dirigeants indiens. Pendant l'année, la nouvelle Commission a examiné de nouveaux statuts administratifs en matière de fiscalité, élaboré un statut administratif type, publié des rapports sur la fiscalité et coparrainé une conférence internationale sur les impôts fonciers.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Les ententes cadres visant à commencer les négociations proprement dites sur l'autonomie gouvernementale ont été signées avec les bandes Alexander et Sawridge, en Alberta, la bande de la baie de Whitefish et les conseils indiens unis des Chippewas et des Mississaugas, en Ontario, et avec les Gitksans et les Wet'suwet'ens, en Colombie-Britannique. Pendant l'année, on a poursuivi l'examen de 77 propositions.

REVENDEICATIONS GLOBALES

D'énormes progrès ont été réalisés relativement aux trois revendications touchant le Nord. Au Yukon, les négociateurs du Canada, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon ont paraphé une Entente cadre finale le 31 mars 1990. Dans les Territoires du Nord-Ouest, une entente finale a été paraphée le 9 avril 1990 par les négociateurs du Canada, les Dénés et les Métis et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Enfin, la Fédération Tungavik du Nunavut, le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont ratifié une entente de principe.

EXAMEN DU SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

L'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, entrepris à l'automne de 1987, en était à sa troisième étape pendant l'exercice financier à l'étude. Il s'agit de l'analyse de la Loi sur les Indiens la plus poussée jamais effectuée. On a examiné de près les opinions des Autochtones de tout le pays sur la manière dont la Loi devrait être mise à jour afin de mieux servir les intérêts actuels des Indiens. ÉTUDES SUR LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES CIRCUMPOLAIRES

Cette année, on s'est particulièrement préoccupé de la contamination des écosystèmes du Nord et du régime alimentaire des Autochtones par les polluants transportés sur de longues distances. Une entente a été conclue avec l'Union soviétique dans le but d'effectuer des études conjointes sur le problème. Un rapport préparé par le ministère responsable de l'initiative environnementale finlandaise a reçu l'assentiment de toutes les nations circumpolaires. TRANSFERT DU PROGRAMME DES ROUTES AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

La responsabilité du programme de reconstruction des routes interterritoriales a été transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. On a également transféré la responsabilité du programme d'accès aux collectivités et celle de l'achèvement des travaux de construction d'autoroutes déjà entrepris.

GESTION DES DROITS PÉTROLIERS

En vertu de l'accord sur le pétrole et le gaz du Nord conclu entre les gouvernements du Canada, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, un appel d'offres a été émis à l'égard de concessions dans la région centrale de la mer de Beaufort cette année; c'est la première fois en vingt ans que de tels droits d'exploration sont offerts sur le marché.

CONSEIL DES SOUS-MINISTRES CHARGÉ DU CHANGEMENT

En 1989, le MAINC s'est donné pour tâche d'élaborer une vision de la mission du Ministère qui serait commune à tous les employés et de dresser des plans concrets pour guider l'évolution du MAINC dans les années 90.

Le Conseil des sous-ministres chargé du changement a été créé le 1er décembre 1989 afin d'offrir à tous les employés qui le désiraient la possibilité de participer à l'exercice. Le Conseil a pour objectifs de clarifier la mission du Ministère, de déterminer les valeurs sur lesquelles repose cette mission et de proposer des améliorations qui pourraient être apportées à la qualité des services assurés par le MAINC.

On a entrepris l'élaboration de l'énoncé de la mission ministérielle et des valeurs que cette mission devrait sous-tendre afin de préciser la manière dont le Ministère pourrait le mieux remplir son rôle dans l'avenir. Or, ce rôle est dicté dans une large part par l'énoncé de la politique gouvernementale sur les questions autochtones et celles relatives au Nord intitulé «Objectif: progrès», qui a été publié cette année. L'initiative gouvernementale «Fonction publique 2000» touchera également la gestion interne.

Par l'entremise du Conseil, chaque employé du MAINC, où qu'il travaille au pays, a eu la possibilité d'aider à dégager une vision commune à tous les employés du Ministère. En 1990, chacun pourra également participer à l'élaboration des stratégies qui concrétiseront cette vision au cours de la prochaine décennie.

Une équipe de 54 conseillers, appuyée d'un secrétariat, a rendu ce processus possible. Le Conseil relève directement des sous-ministres et d'un comité directeur des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux régionaux. Les membres du Conseil représentent chaque région du pays et pratiquement toutes les fonctions du Ministère. La première réunion a eu lieu du 13 au 15 décembre 1989, à Ottawa.

Environ 70 p. 100 des employés ont participé à cet exercice dirigé par les équipes régionales.

Les constatations du Conseil seront présentées au Comité de direction du Ministère. Enfin, tous les membres du groupe de gestion du MAINC se réuniront dans l'année qui vient afin de donner suite aux options de changement mises en lumière par ce processus.

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

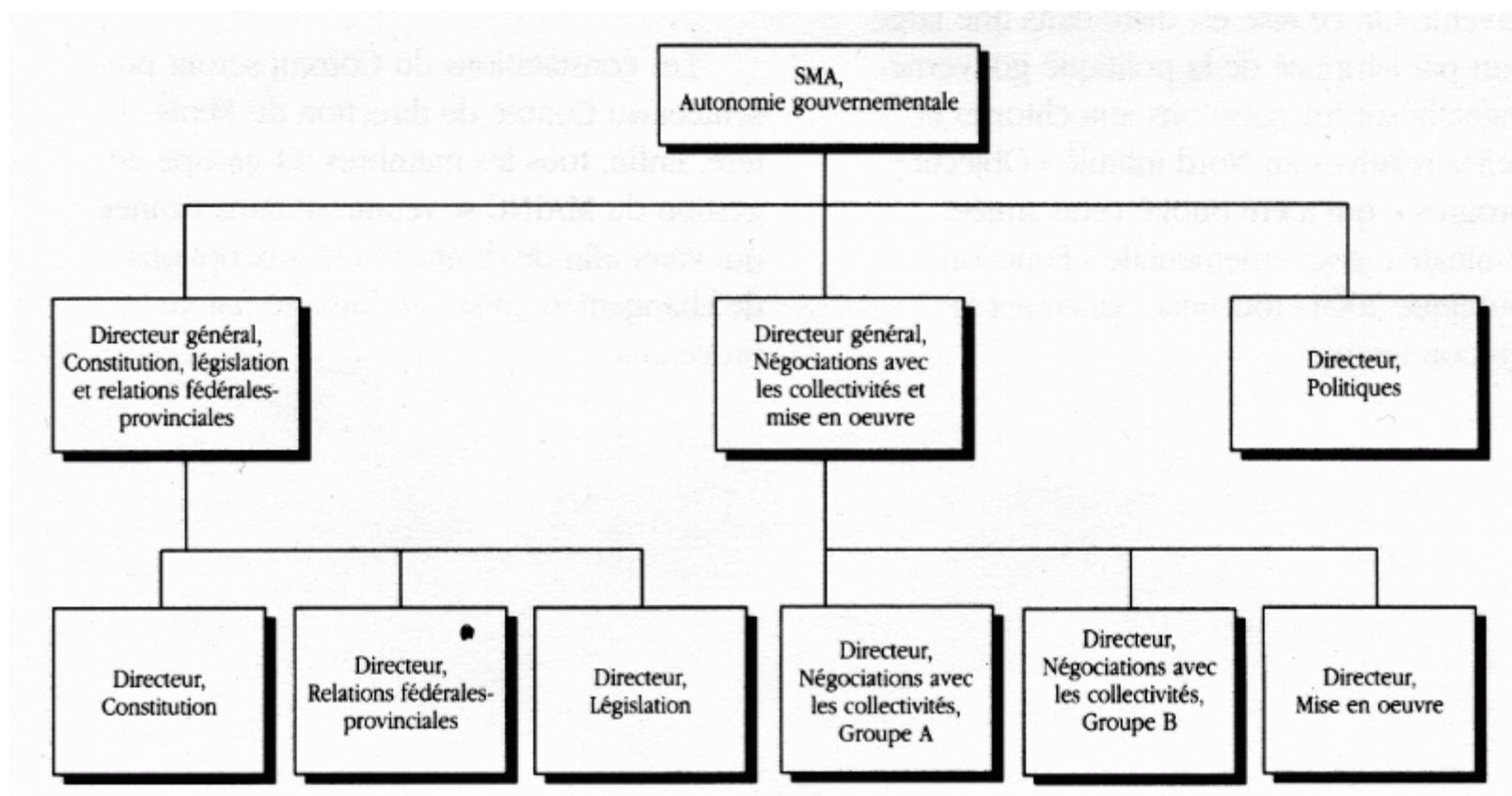
SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Le Secteur de l'autonomie gouvernementale a intensifié ses discussions avec les dirigeants autochtones et les représentants des provinces afin de déterminer la meilleure voie à suivre en vue d'une refonte constitutionnelle et de l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Des négociations ont été entamées au niveau des collectivités avec les représentants des Premières nations désirant obtenir des pouvoirs qui dépassent ceux qui sont prévus dans la Loi sur les Indiens.

Le Secteur a également participé aux discussions concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ces négociations ont eu lieu, entre autres, avec les Inuit du Nouveau-Québec et avec la bande des Naskapis du Québec ainsi qu'avec l'Hydro-Québec et le ministre de l'Éducation du Québec.

SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE



DIRECTION GENERALE DE LA CONSTITUTION, DE LA LÉGISLATION ET DES RELATIONS FEDÉRALES-PROVINCIALES
DIRECTION DE LA CONSTITUTION

La Direction de la Constitution a représenté le Ministère dans les délégations fédérales auprès du Groupe de travail des populations autochtones, parrainé par les Nations Unies, et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). À la suite des délibérations de l'OIT tenues au cours des dernières années, la Convention concernant les populations autochtones et tribales (n° 169) a été élaborée en 1989 et est prête à être ratifiée par les États membres. La rédaction d'une déclaration universelle des droits autochtones se poursuit.

Des fonds à l'appui des questions constitutionnelles autochtones ont également été fournis aux organismes autochtones afin de les aider à s'occuper des questions constitutionnelles.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La Direction des relations fédérales-provinciales a été créée en octobre 1989 afin de refléter l'importance des relations fédérales-provinciales dans les négociations de l'autonomie gouvernementale et parce que les négociations touchent souvent des questions qui relèvent également d'autres compétences.

Pendant l'année, la Direction a établi des liens avec les bureaux des gouvernements provinciaux qui sont responsables des affaires autochtones. Elle a appuyé le processus des négociations tripartites en Ontario, qui avait pour but de conférer une plus grande autonomie aux Premières nations de l'Ontario. La Direction a également collaboré à l'établissement d'un groupe de discussion tripartite en Nouvelle-Écosse.

DIRECTION DE LA LÉGISLATION

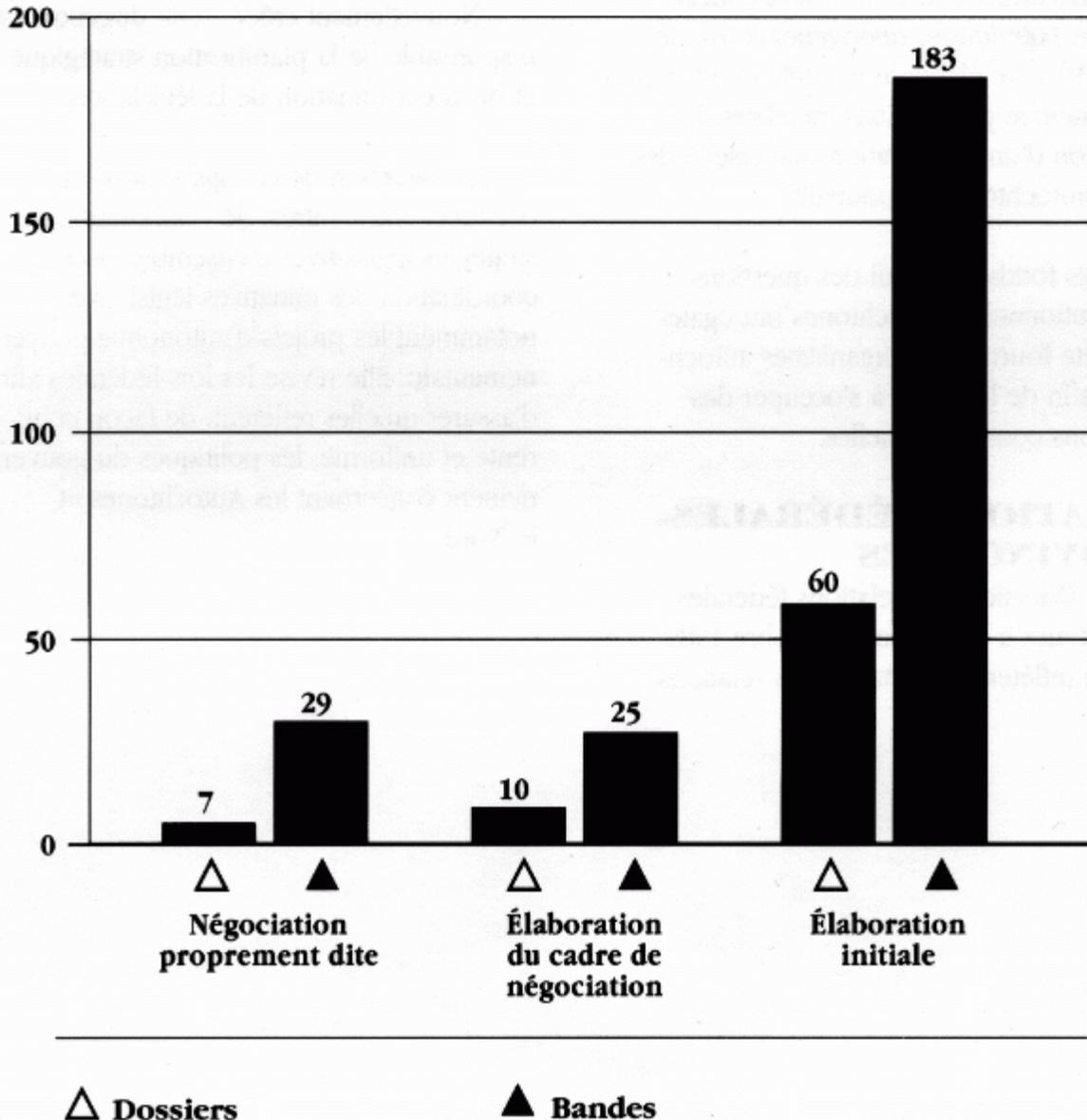
Nouvellement créée, cette direction est responsable de la planification stratégique et de la coordination de la législation.

La Direction de la législation s'est occupée, entre autres, de l'élaboration de stratégies législatives d'ensemble et de la coordination des initiatives législatives, notamment les projets d'autonomie gouvernementale. Elle révisé les lois fédérales afin d'assurer qu'elles reflètent, de façon cohérente et uniforme, les politiques du gouvernement concernant les Autochtones et le Nord.

DIRECTION GENERALE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET DE LA MISE EN OEUVRE
DIRECTION DES NÉGOCIATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Des ententes cadres permettant d'entamer les négociations proprement dites ont été conclues avec la bande Alexander et la bande Sawridge, en Alberta, la bande de la baie de Whitefish, en Ontario, les Gitksans et les Wet'suwet'ens, en Colombie-Britannique, et les Conseils indiens unis des Chippewas et des Mississaugas, en Ontario. Par ailleurs, les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ont débuté avec les Premières nations du Yukon, conformément à l'entente cadre visant leurs revendications territoriales qui a été conclue, et avec le Conseil tribal des Nishgas de la Colombie-Britannique. Au 31 mars 1990, il y avait 77 dossiers actifs.

AU 31 MARS 1990



DIRECTION DE LA MISE EN OEUVRE

Le soutien technique a été fourni aux négociations concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ce qui a permis aux négociateurs du gouvernement fédéral, des Inuit et des Naskapis de mettre au point les ententes de principe pour la mise en oeuvre finale. Les ententes de principe seront soumises à un comité du Cabinet et aux groupes autochtones en vue de leur examen et de leur ratification. Ces ententes de principe règlent les questions en suspens et fournissent un outil pour résoudre les conflits futurs.

Une entente entre le Ministère et l'Hydro-Québec a été négociée afin de transférer la responsabilité de la production d'électricité dans les trois collectivités cibles. Au cours de l'exercice financier 1989 - 1990, la Direction a transféré aux Cris et aux Naskapis du Québec plus de 25,6 millions de dollars en subventions d'immobilisations et de fonctionnement consacrées à l'autonomie gouvernementale. Par ailleurs, 2,2 millions de dollars ont été transférés à la bande indienne sechele de la Colombie-Britannique.

DIRECTION DES POLITIQUES

Certaines questions clés de l'autonomie gouvernementale, notamment l'administration de la justice, les structures et procédures gouvernementales, les terres et ressources, et la responsabilité politique, ont été soumises à des analyses techniques.

On a élaboré des politiques concernant les ressources renouvelables et non renouvelables ainsi que la gestion de l'environnement.

La Direction a participé directement aux négociations de l'autonomie gouvernementale avec trois bandes du Yukon ainsi qu'avec plusieurs bandes vivant au sud du 60^e parallèle, donnant des conseils en matière de politique aux négociateurs fédéraux.

La Direction a également travaillé avec l'étroite collaboration de la Direction générale des revendications globales du Programme des affaires du Nord du Ministère dans une revue de la politique des revendications globales, confirmée par la suite par le Cabinet.

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec l'annonce en juin de la mise sur pied de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA), l'année 1989 - 1990 est devenue une année de transition pour le Secteur du développement économique. Le gouvernement fédéral a procédé à une refonte en profondeur de son régime de soutien des peuples autochtones en s'engageant pour un montant de 873,7 millions de dollars (dont 474,7 millions relèvent du MAINC et 399 millions, d'ISTC), réparti sur une période de cinq ans, La SCDEA a pour objectif d'établir une forme de partenariat entre la Ministère, Industrie, Sciences et Technologie Canada et Emploi et Immigration Canada pour aider les Autochtones à atteindre à l'autosuffisance sur le plan économique. La Stratégie a été conçue pour ouvrir de nouvelles possibilités aux particuliers et aux collectivités autochtones leur permettant de créer et de développer des entreprises commerciales et d'obtenir des emplois à long terme. On encourage la collaboration étroite entre la communauté autochtone, le secteur privé et les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de favoriser une plus grande participation des Autochtones dans le courant de l'économie nationale.

La SCDEA repose sur les huit éléments suivants :

Élément	Chargés de l'application
Développement des entreprises	ISTC
<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux particuliers et aux collectivités autochtones le capital et les services de soutien pour mettre sur pied et développer des entreprises. 	...
Entreprises en participation	ISTC
<ul style="list-style-type: none"> Aider les entreprises autochtones à établir des liens avec des firmes dans le courant de l'économie nationale. 	...
Sociétés de financement	ISTC
<ul style="list-style-type: none"> Construire et consolider un réseau d'institutions financières autochtones autonomes. 	...
Planification et développement économique des collectivités	MAINC
<ul style="list-style-type: none"> Aider les collectivités autochtones à fournir leurs propres services commerciaux, d'embauche et de perfectionnement des ressources humaines. 	...
Accès aux ressources	MAINC
<ul style="list-style-type: none"> Aider les collectivités indiennes à obtenir l'accès aux ressources renouvelables et non renouvelables, et à les développer. 	...
Acquisition de compétences	EIC
<ul style="list-style-type: none"> Accroître les compétences des Autochtones. 	...
Emplois en milieu urbain	EIC
<ul style="list-style-type: none"> Aider les Autochtones qui vivent dans les zones urbaines à trouver de l'emploi. 	...
Recherche et défense des intérêts	MAINC
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'embauche et la création entreprises chez les Autochtones. 	EIC
...	ISTC

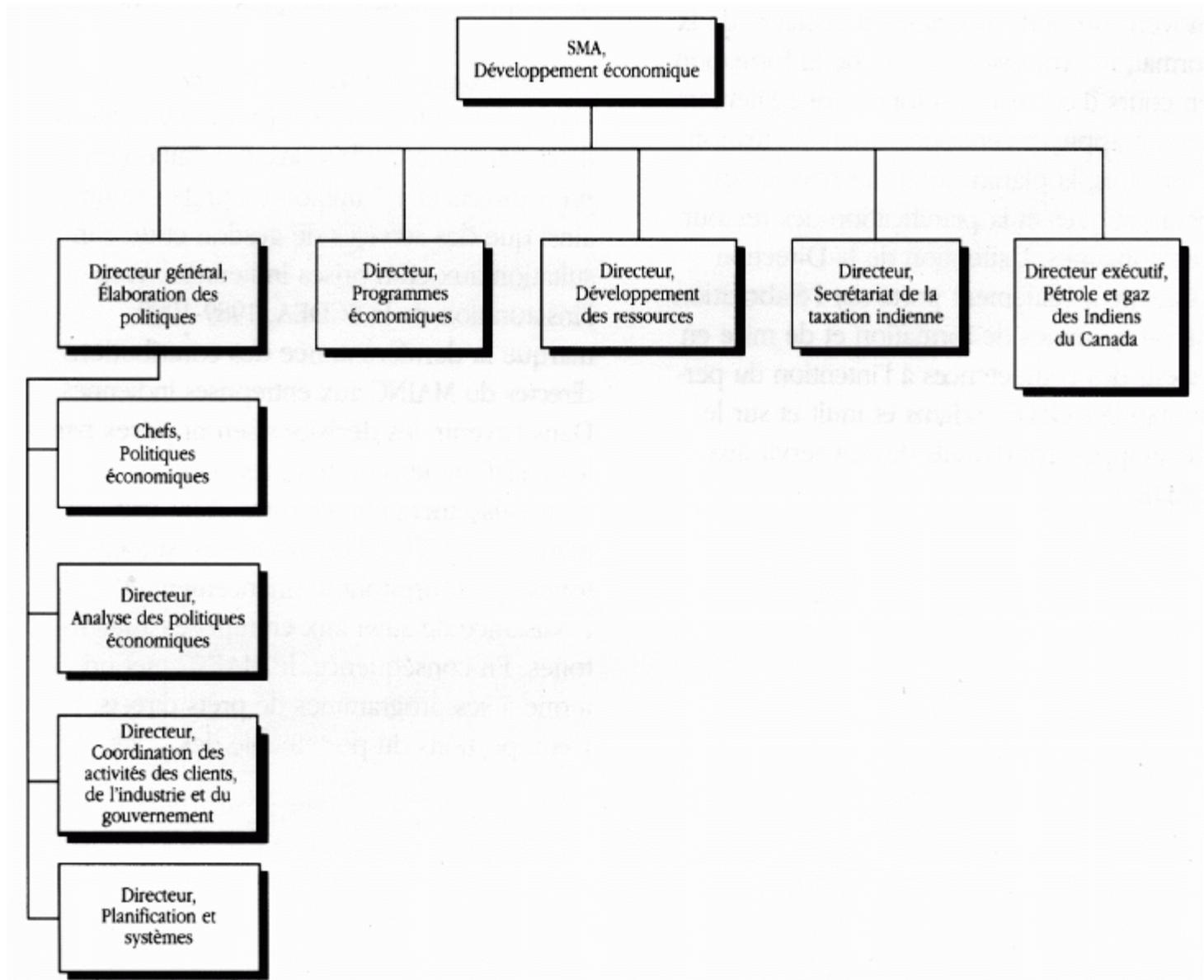
Le Secteur du développement économique est chargé de la planification et du développement communautaires et de l'accès aux ressources. Une grande partie du travail du Secteur s'est concentrée sur l'élaboration et le soutien de la mise en oeuvre de ces éléments de la Stratégie, avec le concours du personnel régional du Développement économique et les représentants des Indiens et des Inuit.

En plus de la mise en oeuvre de la SCDEA, le Secteur a poursuivi son travail dans d'autres domaines, notamment la fiscalité indienne et la mise en oeuvre des modifications de la Loi sur les Indiens au sujet de la taxation, ainsi que l'administration de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes.

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

La Direction générale de l'élaboration de la politique a apporté sa contribution à l'élaboration de la SCDEA avec ISTC et EIC. La Stratégie lance le développement économique des Autochtones sur une trajectoire à long terme conçue pour appuyer la prise en charge, par les collectivités indiennes et inuit, de la prise des décisions, de l'établissement des priorités et de la prestation des services intéressant la collectivité.

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Une des principales préoccupations de la Direction générale a été l'élaboration de l'élément «Planification et développement économique des collectivités» de la Stratégie. Cet élément est conçu pour aider les Indiens et les Inuit, par l'entremise des Organismes locaux de développement économique (OLDE), à créer, à renforcer et à maintenir leurs compétences locales d'organisation, de consultation et de développement, afin que leurs membres puissent se fixer et atteindre des objectifs dans les activités commerciales, la création d'emplois et la mise en valeur des ressources. Dans cette vue, une somme de 20,4 millions de dollars a été accordée aux bandes, aux conseils tribaux et aux institutions sectorielles contrôlées par les Indiens. En outre, le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités a fourni environ 19,5 millions de dollars aux particuliers et aux collectivités afin d'accroître les possibilités d'emploi par les moyens du perfectionnement scolaire, de la formation professionnelle et de la formation en cours d'emploi. Ces fonds ont également servi à appuyer l'entrepreneuriat, la création d'emplois, la planification des ressources économiques et la planification des ressources humaines. L'attention de la Direction générale a également porté sur l'élaboration de programmes de formation et de mise en valeur des compétences à l'intention du personnel des OLDE indiens et inuit et sur le développement d'outils devant servir aux OLDE.

D'autres activités comprennent l'appui aux propositions des Indiens concernant l'élaboration de programmes d'alphabétisation, d'éducation de base des adultes et de formation professionnelle, ainsi que la participation à l'élaboration d'un projet pilote de centres de formation et d'embauche de pilotes indiens dans quatre collectivités qui serviraient de modèles d'essai à la fourniture de services aux marchés locaux. Les recherches ont été entreprises pour un certain nombre de projets, notamment des études devant offrir une meilleure compréhension du fonctionnement des économies dans les réserves, et la recherche de moyens pour augmenter la rentabilité des programmes fédéraux dans les collectivités indiennes.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le programme du Développement commercial gère les activités du Programme de développement des entreprises autochtones.

Le Programme de développement des entreprises autochtones a fourni 9,9 millions de dollars en contributions, 0,9 million en prêts directs et 1,7 million en prêts garantis, ainsi que des services de gestion et de consultation aux entreprises indiennes. Avec l'instauration de la SCDEA, 1989 - 1990 marque la dernière année des contributions directes du MAINC aux entreprises indiennes. Dans l'avenir, les décisions seront prises par les OLDE indiens et inuit, les sociétés d'investissement autochtones et les programmes d'ISTC à l'intention des Autochtones, qui fourniront le financement et l'assistance de suivi aux entreprises autochtones. En conséquence, le MAINC met un terme à ses programmes de prêts directs. Deux portions du portefeuille des prêts

directs, représentant 6 millions de dollars, ont été vendues entièrement, et deux autres ont été données en sous-traitance à des établissements de crédit autochtones. Le MAINC continuera d'accorder des prêts garantis aux entreprises indiennes dans les réserves.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

La Direction du développement des ressources aide les collectivités indiennes, inuit et innus à bénéficier des occasions d'affaires et d'emplois dans les secteurs de la mise en valeur des ressources et du tourisme, par le moyen d'ententes négociées avec les grands promoteurs de projets, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et d'autres intervenants. Elle a fourni de l'aide à 15 projets, ce qui a permis aux bandes indiennes de négocier l'accès aux ressources se trouvant à l'extérieur des réserves et de tirer profit des grands projets d'exploitation des ressources avoisinantes.

Des progrès ont été accomplis par les collectivités dans la négociation d'ententes de coparticipation avec le secteur privé et avec les gouvernements provinciaux. Un bon exemple de ceci est l'annonce par le gouvernement de l'Ontario, en décembre 1989, de son intention de travailler avec la collaboration des collectivités autochtones à élargir l'accès aux ressources et aux terres provinciales entourant les réserves.

Des organismes autochtones nationaux, avec l'appui du MAINC, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Forêts Canada, ont parrainé un Symposium national de la foresterie tenu à Vancouver. Le Symposium a préparé la voie à la création de l'Association autochtone nationale de la foresterie et a élaboré des propositions visant l'établissement d'un programme national des forêts des Autochtones.

La Direction a terminé le répertoire des ressources minérales, qui contient des renseignements géotechniques sur le potentiel minéral de 2 237 réserves indiennes du Canada.

SECRETARIAT DE LA TAXATION INDIENNE

La Commission consultative de la fiscalité indienne a été établie afin de compléter les modifications de 1988 apportées à la Loi sur les Indiens (projet de loi C-115). Pour la première fois, une modification de la Loi sur les Indiens due à l'initiative des Indiens conférerait aux bandes de nouveaux pouvoirs élargis en ce qui concerne le prélèvement d'impôts fonciers sur les terres indiennes. Les revues, les analyses, l'élaboration des politiques et les prises de décisions sont désormais placées sous la direction d'une commission indépendante formée de 10 membres, dont 7 dirigeants indiens.

Au cours de sa première année complète de fonctionnement, la Commission a non seulement examiné 13 statuts administratifs en matière de fiscalité, mais elle a également élaboré un statut administratif type en vertu de la Loi sur les Indiens. Elle compte aussi d'autres réalisations importantes à son actif : elle a coparrainé une conférence internationale sur l'impôt immobilier, conduit des consultations gouvernementales et publié d'importants ouvrages portant sur tous les aspects de l'impôt immobilier.

PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA

Le programme du Pétrole et du gaz des Indiens du Canada (PGIC) a pour mandat de déterminer et d'administrer les droits sur le pétrole et le gaz naturel au nom des Indiens, et d'offrir sur le marché les permis et les baux qui ont trait à leur exploration et à leur exploitation. En 1989 - 1990, le PGIC a supervisé le forage de 21 puits et distribué des droits tréfonciers d'une valeur de 2,6 millions de dollars. Plusieurs nouveaux puits de gaz ont été exploités cette année et les droits sur le pétrole et le gaz ont été vendus pour la première fois dans plusieurs réserves.

L'organisme a organisé des ateliers pour les besoins d'un grand nombre de bandes pendant l'année, portant sur divers sujets tels que les droits superficiels, les droits pétroliers et gaziers, la géologie du pétrole et les rudiments de la production.

Pendant l'année, on a commencé à transférer au Conseil des ressources des indiens la responsabilité d'accroître les possibilités d'emploi et de formation pour les Indiens.

Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système de gestion des informations sur les ressources pour traiter les redevances, les finances concernant les terres et le pétrole et le gaz. Des lignes directrices révisées concernant les redevances et les allocations sur les coûts du gaz ont pu ainsi être distribuées à l'industrie.

On a terminé le travail de vérification sur place concernant les redevances et les allocations sur les coûts du gaz dans 11 réserves. D'après le rapport et le processus des demandes, achevé à 70 p. 100, les demandes pourraient s'élever à 9,7 millions de dollars. Le programme du PGIC a appuyé la désignation de terres aux fins de l'exploration pétrolière et a aidé à élaborer les ententes pour rendre aux Autochtones les droits pétroliers et gaziers sous-jacents à certains droits de passage pour les routes de l'Alberta.

SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie (STRF) veille au respect des obligations légales du gouvernement dans les questions qui touchent les Indiens et les terres qui leur sont réservées.

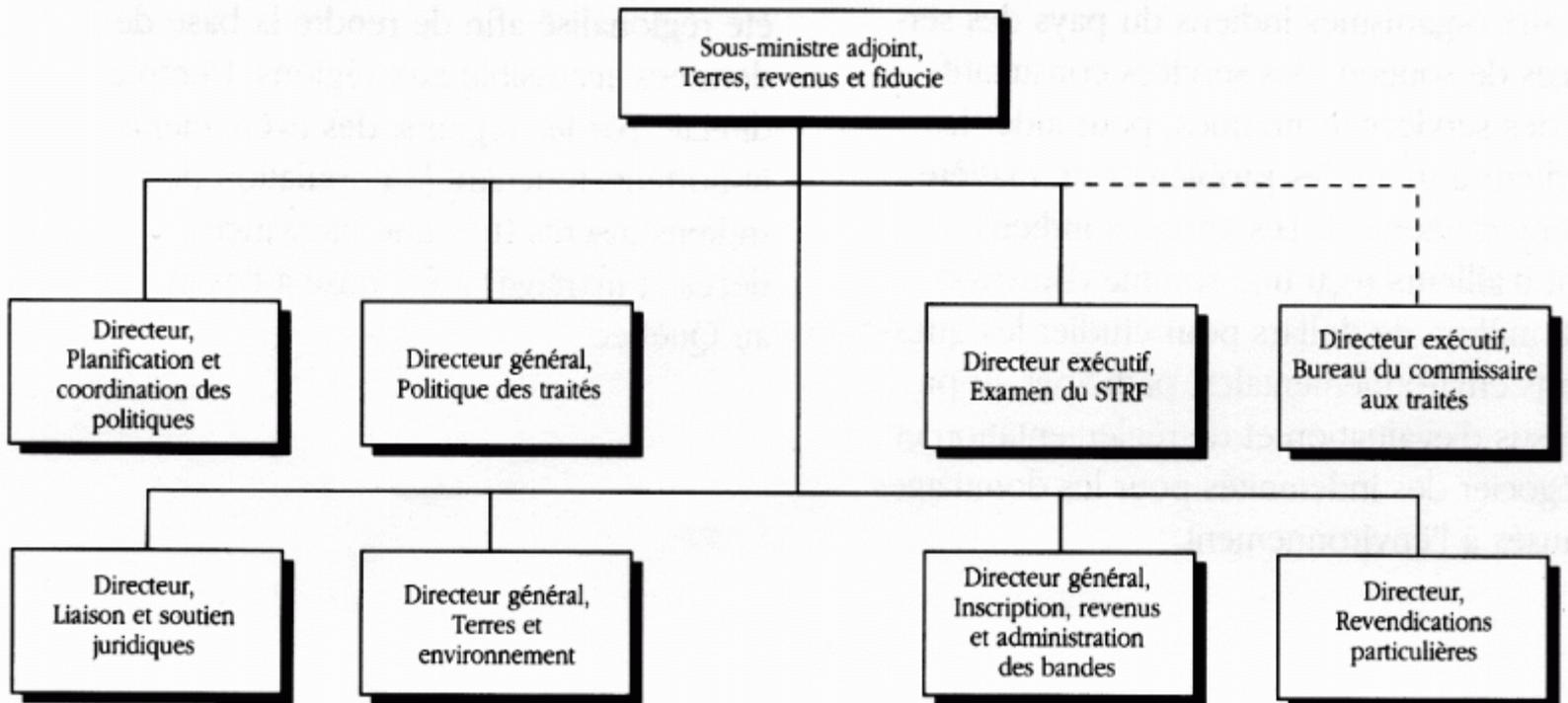
DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRES ET DE L'ENVIRONNEMENT DIRECTION DES TERRES

Une entente de principe a été conclue dans la première série de négociations en vertu de la Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes. L'entente, négociée entre le Canada, la province de l'Ontario et les chefs et les conseils unis de Manitoulin, a pour but d'indemniser les bandes en contrepartie des droits indiens non abolis dans environ 34 000 hectares de terres situées sur l'Île Manitoulin. On a également terminé le répertoire des intérêts indiens possibles dans 81 000 hectares de terres indiennes cédées non vendues, situées en Ontario.

À la suite de l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, plusieurs changements ont été apportés au fonctionnement du Registre des terres indiennes. Des normes d'arpentage et de description des terres ont été établies pour l'enregistrement des droits sur les terres indiennes. Une sous-section des levés a été créée dans le bureau d'enregistrement afin d'assurer le respect des normes établies et la liaison avec l'Arpenteur général du Canada.

De nouvelles ententes sur la lutte contre les incendies de forêts dans les réserves indiennes ont été conclues avec l'Alberta, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, assurant la protection des terres de réserve et de leurs résidents contre les feux de forêts.

SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE



Quelque 13 848 hectares de terres ont reçu cette année le statut de réserve par voie de décret en conseil du gouvernement fédéral, ce qui porte à plus de 2 686 996 hectares la superficie totale des terres de réserve au Canada, une superficie comparable, en gros, à celle de la Nouvelle-Écosse. Une somme de 1,19 million de dollars a été versée aux bandes, à l'échelon national, pour aider celles-ci à administrer leurs terres. Par ailleurs, 425 000 \$ ont été versés à des bandes du Manitoba et de la Saskatchewan afin de les aider à sélectionner les terres auxquelles elles ont droit en vertu de traités.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des accords de contribution d'une valeur de 1,3 million de dollars ont été signés avec le Comité de l'inondation des terres dans le Nord du Manitoba, lequel représente les cinq bandes visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba. Cet argent a été affecté aux activités de planification, de mise en oeuvre et de négociation prévues dans la Convention. Les négociations quadripartites qui ont débuté en février 1989 se sont poursuivies durant l'année afin de résoudre les questions en suspens.

Le Ministère a aussi fourni aux bandes et aux organismes indiens du pays des services de soutien, des services consultatifs et des services techniques, pour aider les Indiens à traiter les problèmes en matière d'environnement. Les groupes indiens ont d'ailleurs reçu une somme d'environ 1,8 million de dollars pour étudier les questions environnementales, participer au processus d'évaluation et de réglementation et négocier des indemnités pour les dommages causés à l'environnement.

DIRECTION GENERALE DE L'INSCRIPTION, DES REVENUS ET DE L'ADMINISTRATION DES BANDES DIRECTION DE L'INSCRIPTION ET DES LISTES DE BANDE

Le 31 mars 1989, 33 107 personnes attendaient le traitement de leur demande de statut d'indien. Cette année, la Direction a reçu 15 096 demandes de statut d'Indien. Elle a examiné les demandes de 38 617 personnes; de ce nombre, 14 230 demandes ont été acceptées et 7 648 ont été jugées irrecevables, parce qu'on n'a pu prouver que ces dernières étaient conformes aux exigences de la Loi sur les Indiens. Enfin, 16 739 noms ont été ajoutés au Registre des Indiens ou en ont été retranchés, suite à des naissances, des décès et des mariages.

Pendant l'année, deux autres bandes ont pris en main l'administration de leur effectif, ce qui porte à 231, soit 39 p. 100 de l'ensemble, le nombre total des bandes habilitées à décider de l'appartenance à leur effectif.

Le Système d'inscription des Indiens a été régionalisé afin de rendre la base de données accessible aux régions. L'entrée directe, par les régions, des événements importants touchant la population des Indiens inscrits (tels que naissances, décès et mariage) a été mise à l'essai au Québec.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES BANDES ET DES SUCCESSIONS

Cette année, le Ministère a travaillé directement avec les conseils de bande et leurs conseillers juridiques à la rédaction de la législation locale. Cela devrait permettre d'augmenter le taux des acceptations, par le Ministre, des statuts administratifs soumis par les bandes.

Un Guide des statuts administratifs des bandes indiennes a été publié et distribué à tous les chefs afin d'aider ceux-ci à promulguer des lois locales améliorées. Plus de 150 représentants ont suivi un cours de formation sur les pouvoirs législatifs des conseils de bandes en vertu de la Loi sur les Indiens.

DIRECTION DU FONDS DES INDIENS

Le Ministère a continué d'administrer le Fonds des Indiens, d'une valeur approximative d'un milliard de dollars, au nom de 600 bandes et de 23 000 personnes.

Des directives d'orientation ont été préparées concernant l'administration des biens des Indiens mineurs et des Indiens mentalement incapables.

DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DES TRAITES

Le Ministère a créé la Direction générale de la politique des traités comme centre de coordination de deux domaines connexes : la politique sur les pêches indiennes et la politique des traités.

DIRECTION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES INDIENNES

De concert avec Pêches et Océans, le MAINC a lancé 19 projets de gestion coopérative des pêches en Colombie-Britannique. Ces projets pilotes ont révélé qu'il est possible d'assumer une cogestion des pêches locales avec les bandes indiennes. Le MAINC a versé 650 000 \$ des 919 000 \$ consacrés à ces projets en 1989 - 1990. Les deux ministères ont de plus versé respectivement 50 000 \$ à la Commission des pêches des peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

Dans les provinces de l'Atlantique, le MAINC a continué de travailler avec les dirigeants autochtones et Pêches et Océans afin d'améliorer la gestion des pêches et d'élaborer des stratégies économiques.

En Ontario, on se préparait à négocier avec le gouvernement provincial et les organismes indiens des ententes tripartites relatives aux pêches.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DES TRAITÉS

En juin 1989, le Ministre a signé un mémoire d'entente avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS) afin d'établir un processus bilatéral visant à résoudre les questions en suspens en matière de traités en Saskatchewan. Les premiers sujets examinés ont été les droits fonciers conférés par les traités et l'éducation. Le mémoire d'entente prévoyait également la création du Bureau du commissaire aux traités, organisme indépendant ayant pour mandat d'examiner les questions et de faire les recherches s'y rapportant, et de présenter des recommandations au gouvernement fédéral et à la FNIS.

Le Ministère a créé, à l'automne de 1989, la Direction générale de la politique des traités qui est responsable de l'élaboration et de la coordination des politiques sur les questions se rapportant aux traités, avec la collaboration des autres ministères fédéraux, des groupes indiens et des gouvernements provinciaux. Cette direction générale coordonne donc nombre de questions connexes en suspens liées aux traités. Elle appuie également les activités du Bureau du commissaire aux traités. Elle a reçu de plusieurs groupes touchés par les traités de projets bilatéraux relatifs aux traités et a conclu des accords de contribution d'une valeur de 120 000 \$ avec les organismes indiens, afin de faire des recherches sur des questions connexes aux traités.

DIRECTION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

Le gouvernement s'est engagé à régler les revendications des bandes indiennes de façon juste et équitable. Les revendications particulières portent non seulement sur le respect des traités avec les Indiens, mais également sur la gestion des terres et autres biens en vertu de la Loi sur les Indiens. La Direction des revendications particulières met en oeuvre cette politique selon laquelle elle doit déterminer si le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations légales envers les indiens et, le cas échéant, elle doit indemniser les requérants lorsque les preuves à cet effet sont établies.

Le traitement des revendications particulières a été rationalisé afin de réduire le temps requis pour leur examen. Dans ce nouveau système restructuré, on a établi une règle de priorité sur la base des «premiers arrivés, premiers servis». Parmi les principales réalisations, on compte :

- le règlement des revendications particulières des bandes indiennes Lower Kootenay, Kitamaat, Ohiaht, et celles de Quatsino, du lac Whitefish et du lac Sturgeon, au coût total de 17 182 000 \$;
- la négociation en vue de la création de la réserve et de la collectivité d'Ingenika;
- six règlements ont été conclus mais attendent encore les approbations définitives du gouvernement fédéral, les bandes en cause étant les suivantes : Stangecoming, Couchiching, Big Grassy/Sabaskon et Assabaska (Ontario), Teslin (Yukon) et Ulkatcho (Colombie-Britannique);
- les mandats de négocier ont été approuvés pour 15 revendications;
- soixante et une nouvelles revendications ont été acceptées aux fins d'examen.

DIRECTION DE LA LIAISON ET DU SOUTIEN JURIDIQUES

En 1989 - 1990, la Direction de la liaison et du soutien juridiques a administré, par l'intermédiaire de deux programmes distincts, la prestation du financement de

soutien pour 14 causes. En vertu des programmes ordinaires, un total de 11 causes types ont été financées, dont trois ont été entendues par la Cour suprême du Canada. En outre, deux causes importantes portant sur des droits de chasse et de pêche (R c. Flett, R.C. Denny et Paul) ont été entendues par des cours d'appel provinciales. Trois causes ont également été financées en vertu du Programme de financement des litiges découlant de la Loi C-31, qui a pour but d'aider les parties à défrayer les coûts des litiges découlant des modifications de 1985 apportées à la Loi sur les Indiens. Deux organismes financés ont notamment été reconnus comme ayant qualité pour être entendus dans l'affaire Walter Twinn et al. c. La Reine et Jean Potskin, un défi présenté par les bandes de l'Alberta relativement à la constitutionnalité de la législation.

EXAMEN DU SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

Reconnaissant les nombreux problèmes associés à la Loi sur les Indiens, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé que l'on procède à un examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie. Commencé à l'automne de 1987, cet examen est l'analyse de la Loi sur les Indiens la plus poussée qui ait jamais été entreprise. Il fournit un mécanisme permettant de discuter, en toute connaissance de cause, des relations actuelles et futures entre la Couronne et les Premières nations. Jusqu'à présent, environ 160 Premières nations ont été consultées.

Alors même qu'il y a consensus sur la nécessité de mettre à jour la Loi, il existe une préoccupation sincère selon laquelle les changements à venir doivent profiter aux Indiens.

Au cours de l'exercice 1989 - 1990, l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie en était à la troisième étape, une étape décisive au cours de laquelle les Indiens ont été consultés en très grand nombre et partout au pays sur la façon de moderniser la Loi sur les Indiens.

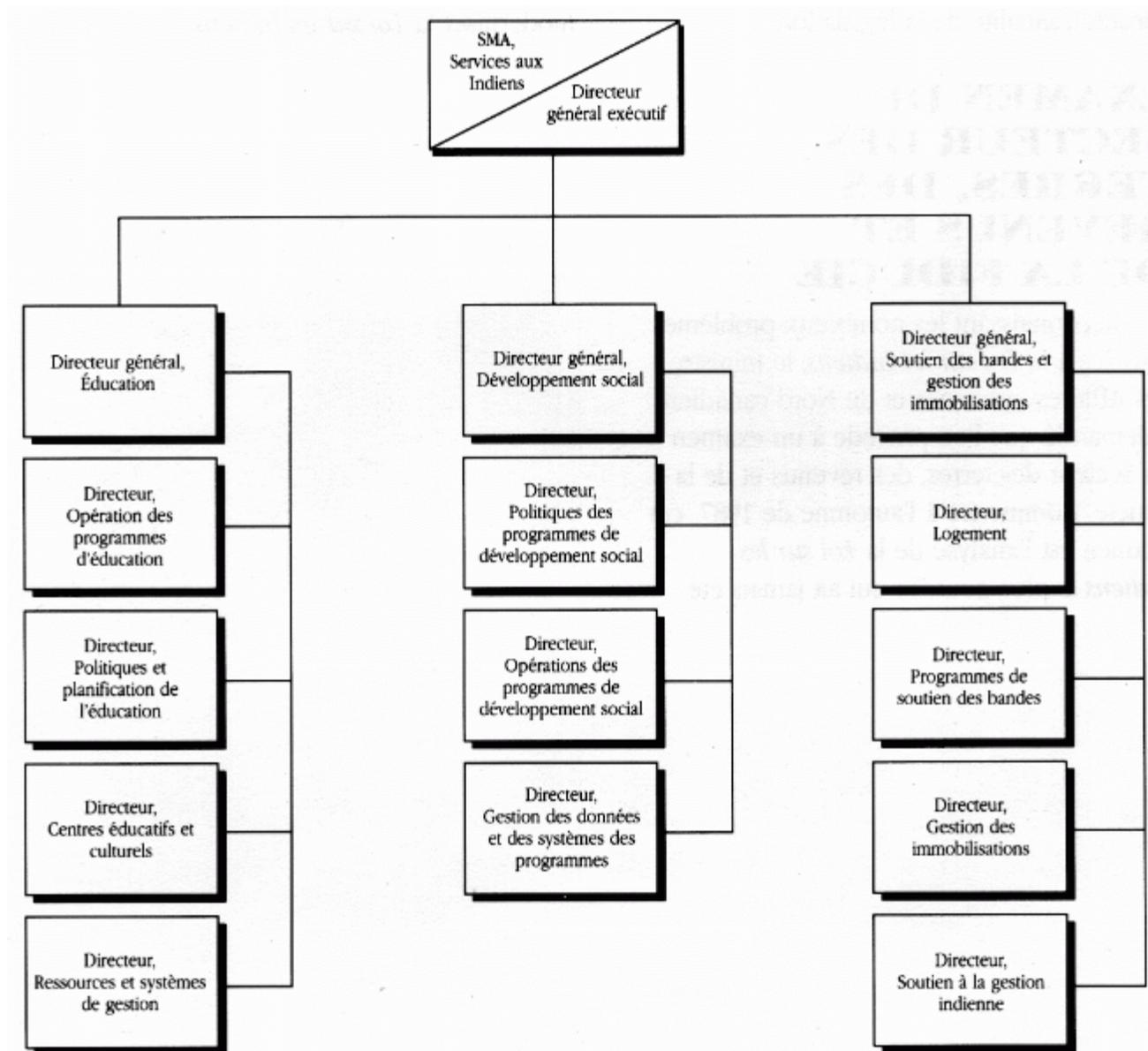
SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

Le Secteur des services aux Indiens a pour rôle d'aider les Indiens de tout le Canada et les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador. Cette aide prend la forme de fonds et de services aux fins d'éducation, de développement social, de logement, d'équipements collectifs communautaires et d'administration des bandes.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION

La Direction générale de l'éducation s'est appliquée à offrir à plus de 85 000 élèves vivant dans les réserves une gamme complète de services scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ces services

SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

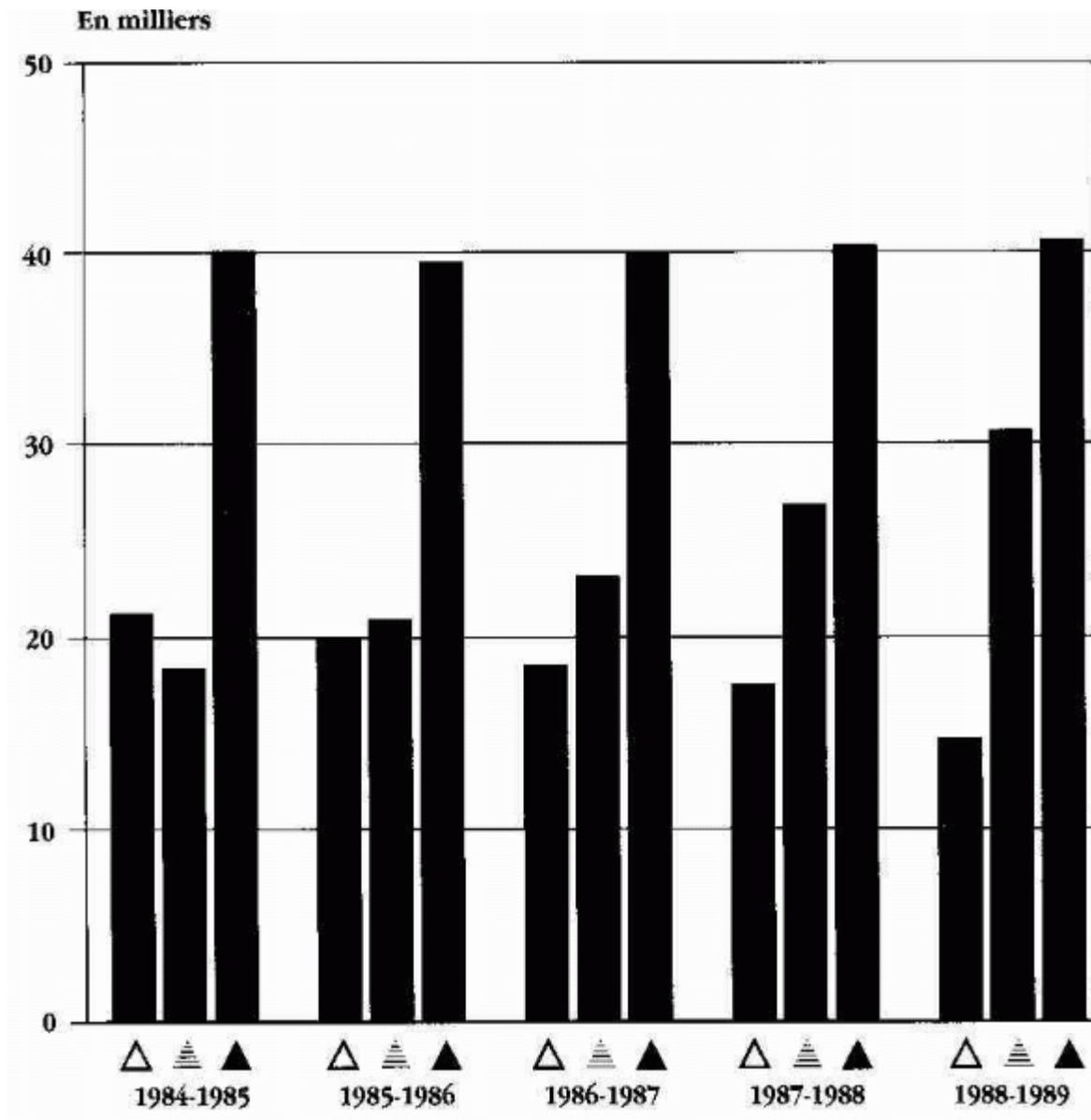


ont été dispensés par des écoles fédérales ou par des écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité, ou encore par les bandes elles-mêmes en vertu d'accords de contribution ou d'ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF). Sur leurs 379 écoles, les bandes en administrent maintenant 300, et 21 autres doivent leur être transférées en septembre 1990.

Au-delà de 18 000 étudiants indiens du niveau post-secondaire ont profité de

TENDANCES DANS LES INSCRIPTIONS, par type d'école

CANADA



subventions s'élevant à environ 142 millions de dollars pour poursuivre leurs études. Ce montant inclut les quelque 15 millions de dollars dépensés pour les institutions d'enseignement gérées par les Indiens et pour les programmes d'études destinés aux Indiens. Les autorités indiennes ont administré plus de 70 p. 100 du budget du programme de l'éducation en vertu d'accords de contribution.

Le Ministère a consacré 7,3 millions de dollars à la prestation de services éducatifs et culturels, tels que des services d'enseignement des langues autochtones et des services d'élaboration de programmes d'études et de muséologie. Il a réparti ces fonds entre 42 centres administrés par des bandes et 27 centres relevant d'une société.

Le Ministère a continué d'appuyer les recherches effectuées par l'Assemblée des premières nations (APN) relativement au transfert des responsabilités de l'éducation, de la gestion par les Indiens, des ressources et de la qualité de l'éducation, thèmes qui sont abordés dans un rapport portant sur l'éducation chez les Premières nations à l'échelle du pays et publié par l'APN sous le titre de National Review of First Nations Education. Prenant état du rapport, le Ministre a reconnu que l'administration de l'éducation indienne par les Indiens est un élément important de l'évolution générale vers l'autonomie gouvernementale.

Un processus bilatéral est en place dans le but de revoir le soutien assuré aux étudiants du niveau post-secondaire. Le Ministère a conclu des ententes avec sept organismes indiens qui doivent proposer des changements d'orientation et aider à mettre sur pied une base de données sur les étudiants. Les réunions se sont poursuivies avec le personnel des organismes indiens chargés de l'administration de l'éducation afin de rassembler des informations sur les questions non réglées telles que la garde des enfants, le counselling, l'administration, les étudiants handicapés, les bourses d'études, les programmes d'encouragement et la résidence.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le programme du Développement social offre des services d'aide sociale, d'aide à l'enfance et de soins aux adultes, aux familles et aux particuliers indiens qui résident dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. En 1989 - 1990, ce programme a versé 530 millions de dollars en prestations aux membres des bandes.

Une somme de 390 millions de dollars a été versée à environ 131 000 bénéficiaires de l'aide sociale.

Grâce aux projets de développement économique et social, on a dispensé de la formation à l'entrepreneuriat.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, une somme de 11,5 millions de dollars, représentant 3 p. 100 du fonds d'aide sociale, a été affectée à la création d'emplois par les bandes et aux programmes de formation.

La prestation des services d'aide à l'enfance a été assurée en vertu d'ententes conclues avec des organismes provinciaux ou avec des organismes administrés par des Indiens. En 1989 - 1990, 36 accords de protection de l'enfance touchant 193 bandes ont été renouvelés. Un cadre de gestion régissant la création d'organismes indiens

chargés de la prestation des services à l'enfance et à la famille a été élaboré et distribué à toutes les bandes du Canada ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux aux fins de consultations.

Dans le cadre d'une initiative ayant trait à la violence familiale, annoncée en juin 1988, le MAINC et Santé et Bien-être social Canada, avec l'aide d'un comité consultatif formé de représentants indiens et inuit, ont administré une contribution d'un million de dollars destinée à la réalisation de projets dans les collectivités indiennes et inuit. En tout, 41 projets, notamment des conférences, des ateliers et des programmes de formation, ont été financés.

Les services de soins aux adultes, qui représentent environ 23 millions de dollars, ont été assurés aux personnes âgées et aux personnes handicapées vivant chez elles, en foyer d'accueil et dans les institutions. Cette somme comprend les fonds supplémentaires versés afin d'appuyer la création de services d'aides familiales assurés par les bandes. Un groupe de travail conjoint du MAINC et de Santé et Bien-être social Canada a été formé afin de recueillir des informations sur les besoins et services en matière de soins aux adultes.

DIRECTION GENERALE DU SOUTIEN DES BANDES ET DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS DIRECTION DES PROGRAMMES DE SOUTIEN DES BANDES

La Direction des programmes de soutien des bandes a administré le transfert d'environ 180 millions de dollars en subventions et contributions aux administrations indiennes régionales aux fins de la gestion et de l'exécution des programmes destinés aux bandes. Cette somme comprend les fonds alloués en vertu d'un plan quinquennal de transferts des responsabilités.

Après avoir réévalué les coûts éventuels de la mise en application des modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens (Loi C-31), le Ministère a approuvé la distribution de 859 millions de dollars supplémentaires pour servir à défrayer les coûts additionnels des programmes.

SOUTIEN A LA GESTION INDIENNE

De concert avec la Direction générale des finances et des services professionnels, un nouveau mode de financement pour les bénéficiaires du Ministère, les Paiements de transfert souples (PTS), a été instauré dans tout le pays après avoir été mis à l'essai. L'incidence des pouvoirs récemment approuvés au sujet des PTS a fait l'objet de discussions avec les chefs de l'Ontario, ce qui a entraîné une révision du guide des vérifications.

L'amélioration des compétences en gestion des bandes s'est traduite par une augmentation du pourcentage des bandes dont les vérifications ont été approuvées; ce pourcentage est passé à 72 p. 100 en 1988 - 1989. Le nombre de bandes ayant besoin d'un plan de gestion financière se stabilise à 22 p. 100.

Le Ministère continue d'appuyer le Service administratif canadien aux organismes (SACO) qui offre des services consultatifs grâce à la collaboration de bénévoles qui partagent leurs connaissances et leurs compétences avec les collectivités indiennes. De plus, 95 étudiants du milieu universitaire ont fourni aux bandes et aux conseils tribaux des services consultatifs en matière de gestion et de développement économique, en vertu du Programme d'aide aux gestionnaires indiens.

DIRECTION DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS

La Direction de la gestion des immobilisations aide les Indiens à construire et à maintenir en bon état les installations communautaires dans les réserves, notamment les réseaux d'approvisionnement en eau, les systèmes sanitaires, les installations électriques, les réseaux routiers, les systèmes de protection contre les incendies, les écoles et les immeubles communautaires. En 1989 - 1990, environ 98 p. 100 des immobilisations et 84 p. 100 des budgets de fonctionnement et d'entretien y afférents ont été administrés par les conseils de bande ou leurs mandataires.

Un système informatisé de gestion est entré en opération cette année. La base de données fournit des informations sur le logement, les infrastructures, les installations d'enseignement et les plans d'immobilisation.

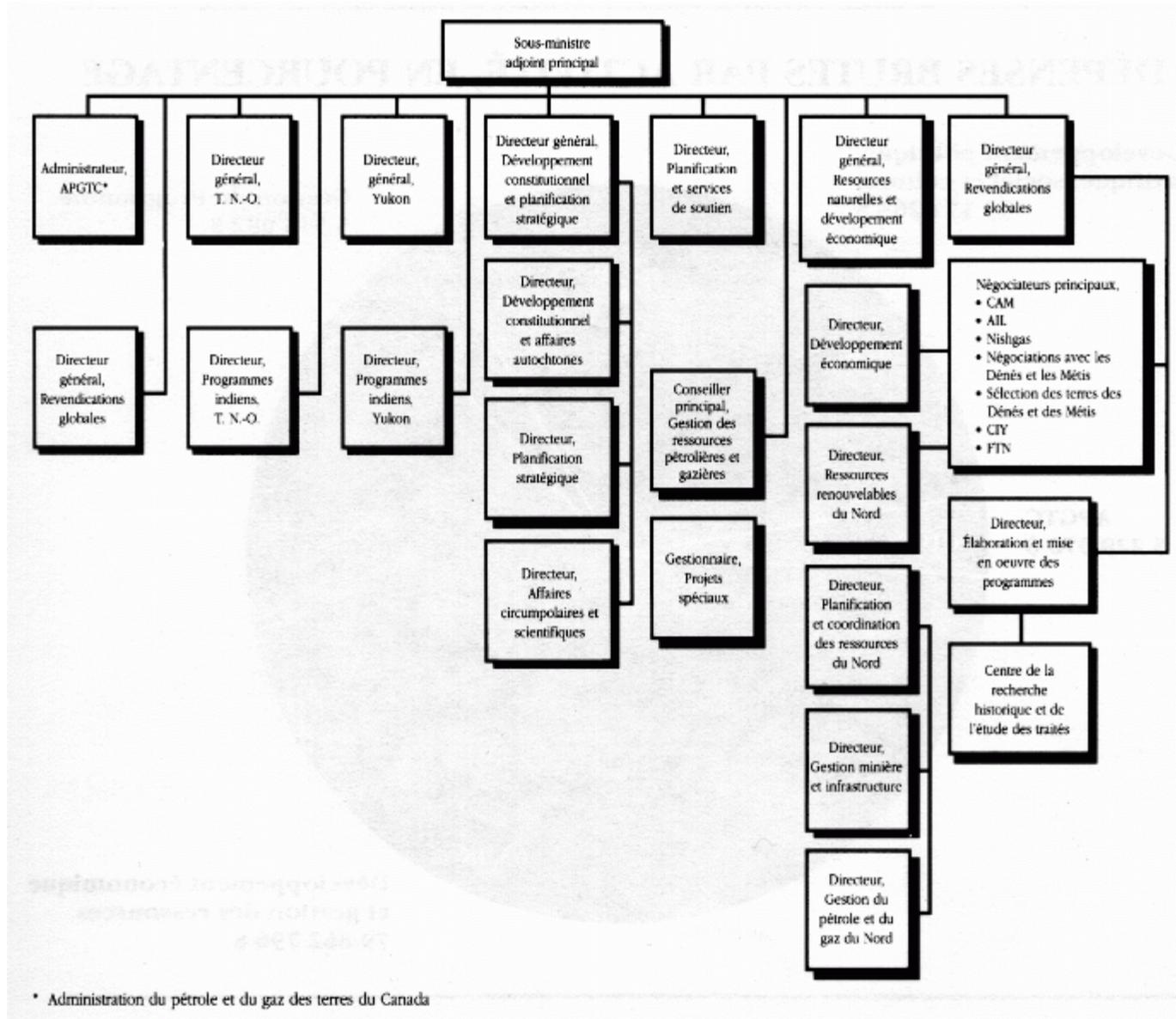
DIRECTION DU LOGEMENT

Le Ministère a accordé des subventions d'immobilisation d'une valeur totale de 126,5 millions de dollars pour la construction d'environ 3 700 maisons et la rénovation de 4 000 maisons dans les réserves. Des garanties ministérielles ont aussi été accordées pour 255 prêts, d'une valeur totale de 100 millions de dollars, applicables à la construction de maisons, et pour 33 prêts totalisant presque 500 000 \$ dans le cas des rénovations. Afin de rationaliser le processus des garanties ministérielles, la Direction a établi des directives et des procédures permettant de déléguer les pouvoirs de signature financière aux directeurs généraux régionaux.

Grâce au concours de l'Assemblée des Premières nations, du Conseil tribal dakotaojibway et de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, ainsi que d'autres ministères fédéraux, la Direction travaille à l'étude d'une politique du logement dans les réserves, et l'élaboration d'un document de travail à cet effet s'est poursuivie. On s'attend de pouvoir entreprendre des consultations générales vers la fin de 1990.

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Le Programme des affaires du Nord (PAN) est chargé de gérer les ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, de faciliter l'évolution politique et le développement économique et social du Nord, de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans le Nord, de s'assurer que la qualité de l'environnement arctique est préservée pour les générations futures, de favoriser la négociation et la mise en oeuvre des règlements des revendications territoriales dans le Nord, d'encourager la connaissance du Nord au moyen de la recherche scientifique et de la technologie, et, enfin, de fournir une tribune pour les affaires circumpolaires internationales. Ces responsabilités ont été énoncées dans le Cadre politique et économique pour le Nord, publié en 1988. Voici les principaux éléments du Cadre :

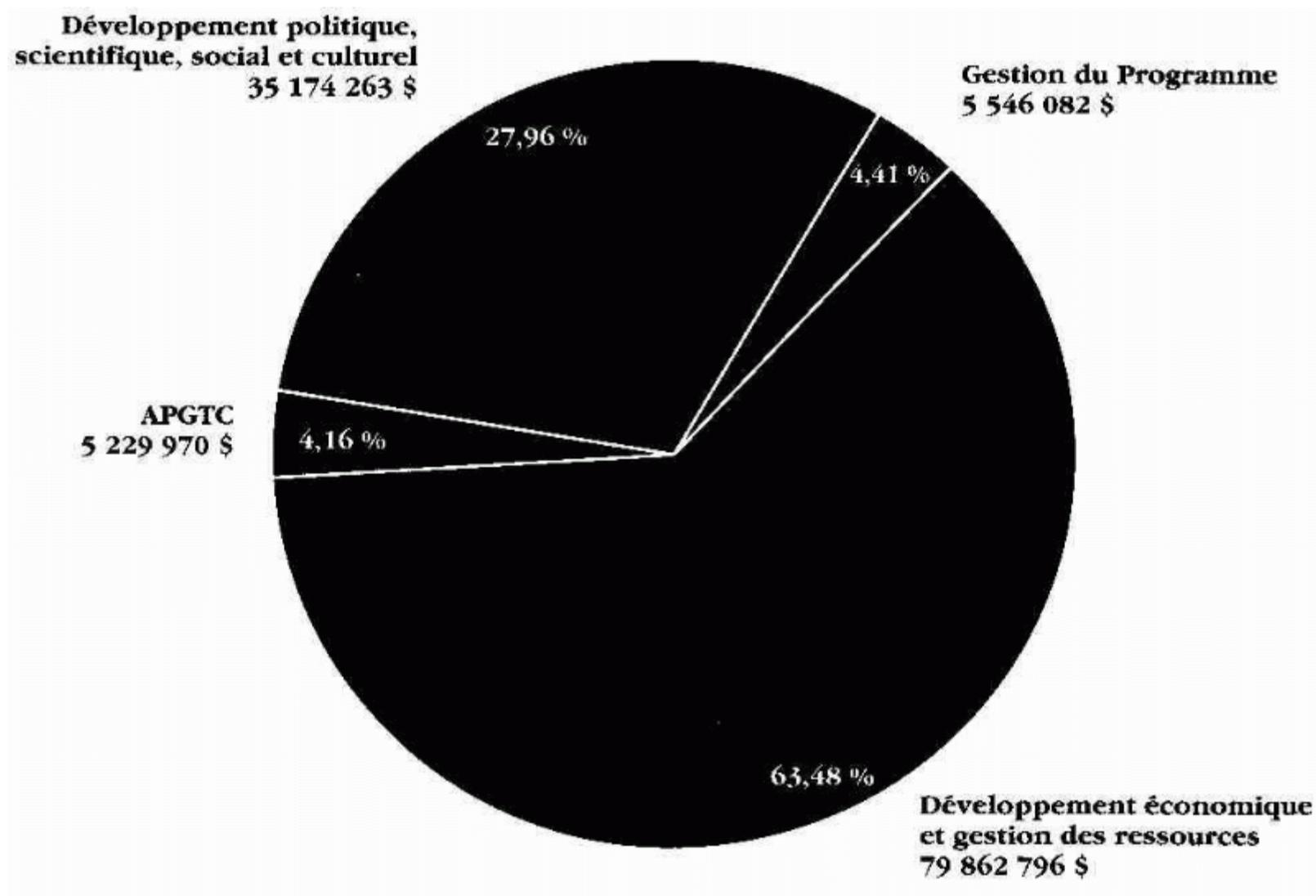


- le transfert des programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux;
- le règlement des revendications territoriales;
- l'établissement de mécanismes de coopération afin d'appuyer le développement économique;
- le renforcement de la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de la coopération circumpolaire.

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL ET DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

La Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique a continué d'assurer la prestation d'un grand nombre d'éléments du Cadre politique et économique pour le Nord.

DÉPENSES BRUTES PAR ACTIVITÉ, EN POURCENTAGE



Des rencontres ont eu lieu entre les représentants du Ministère et ceux du gouvernement du Yukon pour discuter des transferts de programmes qui pourraient accompagner le protocole d'entente signé l'an dernier. Les ministères fédéraux qui planifient des transferts de programmes aux gouvernements territoriaux ont reçu de l'aide et des conseils.

La renégociation des accords de financement avec les gouvernements territoriaux a conduit à la conclusion d'une nouvelle entente quinquennale qui rend la formule plus durable et reconnaît les situations fiscales des deux ordres de gouvernement.

Une contribution de 67 457 \$ a été accordée à l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest en vue de l'aider à élaborer des propositions concernant l'évolution constitutionnelle de cette partie du pays.

En réponse aux préoccupations du public, la Direction générale s'est chargée de la coordination d'une étude interministérielle des implications financières, sociales et économiques de la diminution des subventions octroyées aux lignes aériennes omnibus de la Société canadienne des postes (utilisées surtout pour le transport des vivres).

Afin d'atteindre l'un des grands objectifs du Cadre, le Ministère a publié en novembre 1989 l'énoncé de principe du gouvernement fédéral concernant la souveraineté du Canada dans l'Arctique sous le titre Regard sur le Nord : Engagement du Canada dans l'Arctique.

Les premières modifications ont été apportées au Programme annuel des dépenses dans le Nord (PADN) et sont reflétées dans la version 1988 - 1989 du PADN publiée en octobre 1989.

On s'est chargé de la coordination du nouvel Accord entre le Canada et l'U.R.S.S. concernant la coopération dans l'Arctique, signé par l'Union soviétique et le Premier ministre du Canada. Cet accord a rendu officielle la coopération canado-soviétique qui existait dans l'Arctique et l'a étendue à d'autres régions de l'Arctique et au développement du Nord. La Direction générale a également continué de coordonner la coopération avec les pays arctiques, dont les États-Unis, la Norvège et le Danemark.

La Direction générale a pris en charge le financement de base de la division régionale canadienne de la Conférence circumpolaire inuit, à Ottawa, et de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques. Une aide a aussi été donnée dans le cadre du Programme de subventions à la formation scientifique dans le Nord en vue d'appuyer les projets de recherche dans le Nord de quelque 300 étudiants rattachés à plus de 30 universités. Ces projets comprenaient des études sur les sciences de la vie, les sciences physiques et les sciences sociales.

La Direction générale s'est lancée dans les travaux préparatoires en vue de la création de la Commission canadienne des affaires polaires, annoncée par le Premier ministre le 24 novembre 1989. On a continué de mettre au point le système d'information sur les affaires polaires canadiennes.

Il a de nouveau été question de la réinstallation, à Inukjuak, des familles inuit de Resolute et de Grise Fiord, qui a été menée à terme en 1988 - 1989. Les résidents d'Inukjuak et leurs mandataires se sont présentés devant le Comité permanent des affaires autochtones au mois de mars pour déposer leur demande d'indemnisation. Cette situation résulte du déménagement de ces familles dans l'Extrême Arctique dans les années 50. Le cas était à l'étude à la fin de l'année.

Une grande partie de la collection d'art inuit a été transférée à quatre institutions culturelles : l'Institut culturel inuit d'Arviat, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations et la Galerie d'art de Winnipeg. On a également décidé de répartir le reste de la collection entre l'Institut culturel Avataq d'Inukjuak, au Nouveau-Québec, le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée canadien des civilisations. Des fonds qui devaient servir à un programme de commercialisation de l'art inuit et au Conseil canadien des arts esquimaux ont été transférés pour appuyer la Fondation de l'art inuit. La Section de l'art inuit a continué de tenir à jour et d'enrichir son centre informatisé de documentation et de recherche sur l'art inuit, qui est exceptionnel, et de mettre à jour les biographies des artistes.

Les préparatifs sont terminés en vue du transfert de la Section des affaires culturelles et linguistiques du Programme des affaires du Nord au Secteur des services aux Indiens. Des fonds ont été fournis à trois centres culturels inuit afin de les aider à préserver, à promouvoir et à développer la culture et la langue des Inuit. On a continué d'appuyer un centre d'orientation administré par les Inuit, qui aide les Inuit à s'adapter à la vie en milieu urbain.

En 1989, le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN) a obtenu des fonds afin de poursuivre ses projets dans les deux prochaines années, ce qui permettra de terminer le programme d'une durée de sept ans lancé en 1984 - 1985.

REGLEMENT DE LA REVENDICATION DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST - LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT

Le Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit coordonne les activités poursuivies par le Canada en vue d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention, fruit du premier règlement d'une revendication globale au nord du 60e parallèle.

Le Secrétariat a publié sa deuxième revue annuelle sur la mise en oeuvre, présentée à la Chambre des communes en décembre 1989. Il a aussi géré le financement des accords de contribution destinés à la mise en oeuvre avec les gouvernements territoriaux et un conseil d'arbitrage.

ACCORD SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU NORD

Les activités pétrolières et gazières au sein du Programme des affaires du Nord sont guidées par une entente de principe sur un accord sur le pétrole et le gaz du Nord signée avec les deux gouvernements territoriaux en septembre 1988. Assurés qu'ils seraient consultés sur toutes les décisions importantes concernant les questions pétrolières et gazières, les deux gouvernements territoriaux ont participé à l'appel d'offres dans la région centrale de la mer de Beaufort. Pour la première fois depuis près de deux décennies, de nouveaux droits d'exploration étaient émis dans la région. Les préparatifs ont été faits en vue d'un appel d'offres pour des concessions dans la région ouest de la mer de Beaufort.

L'Office national de l'énergie a approuvé le concept des exportations de gaz naturel provenant de la région, sous réserve des exigences environnementales à l'étude.

Des consultations officieuses se sont poursuivies avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en vue de la conclusion d'un accord du Nord dans la prochaine année.

DIRECTION GENERAL RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Direction générale des ressources naturelles et du développement économique a poursuivi l'étude de ses programmes afin d'assurer le passage sans heurt à la gestion territoriale.

Elle a traité 172 demandes de permis d'utilisation des eaux, dont 156 étaient liées à l'exploitation des placers au Yukon, préparé 81 demandes de décret et transféré 894,148 hectares de terres aux deux territoires.

Elle a également mis en oeuvre des programmes de recherche sur l'environnement et administré le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement du Nord, ainsi que le Processus d'aménagement du territoire dans le Nord. La Direction générale a aussi instauré des programmes visant à promouvoir et à protéger l'industrie de la fourrure dans le Nord et à effectuer des recherches sur les effets des polluants sur les résidents et la faune du Nord. Elle a également mis en oeuvre une entente de développement économique entre le Canada et le Yukon, d'une durée d'un an. Des modifications ont été proposées à la législation du Yukon sur les mines.

DIVISION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

La Commission de gestion des ressources fauniques du Nunavut a été instaurée en 1989, afin de permettre au gouvernement et aux Inuit de l'Arctique de l'Est de collaborer à la gestion de la faune.

La Division des ressources biologiques a fourni un soutien administratif pour la mise en oeuvre des dispositions concernant l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales prévues dans la Convention définitive des Inuvialuit. Un premier projet de développement a fait l'objet d'un examen public aux termes de ces dispositions en 1989.

La Division a également participé aux études sur l'utilisation du poisson comme moyen de subsistance par les Dénés et les Métis dans la région de la vallée du Mackenzie. Les autres études ont porté sur la mise sur pied d'un régime de gestion communautaire des rennes dans les îles Belcher et sur la surveillance des répercussions possibles du développement sur le troupeau de caribous de la Porcupine.

Des fonds ont été fournis à l'organisation Indigenous Survival International et à la Fédération des trappeurs autochtones du Canada. Des ententes ont été signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'offrir des cours de formation en piégeage aux Autochtones et aux résidents du Nord. Des fonds ont également servi à aider les organisations autochtones dans la mise en valeur de l'industrie de la fourrure et de la chasse au phoque.

DIVISION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET DE LA RECHERCHE

Un comité indépendant, établi pour évaluer le projet de Kiggavik, a informé le promoteur que l'énoncé des répercussions environnementales du projet était incomplet. La Division des services environnementaux et de la recherche a participé à l'évaluation et a administré la prestation de fonds à des groupes d'intervenants.

La Division a continué l'enquête concernant la contamination des écosystèmes du Nord et le régime alimentaire des Autochtones par suite du transport de polluants sur de longues distances. Un programme quinquennal de surveillance et de recherche a été proposé par l'entremise de la Stratégie fédérale pour l'environnement arctique (SFEA), qui fait partie du Plan vert pour le Canada. Le document ministériel sur la SFEA a été accepté par tous les pays circumpolaires lors d'une réunion tenue à Yellowknife à l'initiative de la Finlande. La Direction générale a contribué à la signature d'une entente avec l'Union soviétique, dans laquelle les parties s'engagent à effectuer des études conjointes sur cette question. Par ailleurs, la Commission économique européenne, parrainée par les Nations Unies, a accepté la proposition du Ministère selon laquelle les polluants organochlorés devraient être visés par la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les résultats des projets de recherche et de surveillance ont été publiés pendant l'année.

Les négociations avec le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement territorial en vue de la mise sur pied d'un processus d'évaluation des projets applicable à toutes les entreprises commerciales et de développement du Yukon ont été menées à terme.

DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA CONSERVATION

Une évaluation de l'aménagement des terres des Territoires du Nord-ouest et du Yukon a été achevée en 1989.

Les membres de la Commission de planification du Nunavut et de la Commission de planification du Denendeh ont été nommés dans les T. N.-O. en 1989.

Un groupe de travail sur la conservation dans le Nord a commencé à élaborer une stratégie de conservation pour le Nord qui servira de modèle à une stratégie multinationale concernant la conservation dans l'Arctique.

Le MAINC a participé à «Globe 90» une exposition commerciale internationale accompagnée d'une conférence sur le développement durable, qui a eu lieu à Vancouver en mars. Les deux gouvernements territoriaux, la Conférence circumpolaire inuit et le MAINC, avec la collaboration des industries desservant le Nord, ont présenté des éléments d'exposition regroupés sous le titre «Arctic Oasis». Le Ministre et un groupe de scientifiques de réputation internationale ont participé à une conférence préparée par le MAINC, portant sur l'application de la recherche et de la technologie dans les climats polaires.

Un groupe de travail interministériel dirigé par le MAINC a commencé les préparatifs en vue de la consultation sur une stratégie fédérale pour l'environnement arctique.

DIVISION DE LA GESTION FONCIERE

La Division de la gestion foncière a dirigé les négociations du transfert aux gouvernements du Yukon et des T. N.-O. de, la Loi sur les titres de biens-fonds et a participé au transfert des aéroports relevant de Transports Canada. Le transfert des terres de la Commission d'énergie du Nord canadien au gouvernement des T. N.-O. s'est poursuivi. Des travaux ont été effectués en vue de moderniser la législation du Nord, notamment en ce qui a trait aux modifications à apporter au Règlement sur les terres territoriales.

La position du gouvernement fédéral en ce qui concerne les questions techniques et la gestion des ressources a été énoncée dans le cadre de la négociation des éléments liés aux terres et aux ressources des trois revendications globales dans le Nord. Les pourparlers se sont poursuivis avec les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux en vue d'élaborer une loi sur les droits de surface.

La Division a également mis sur pied un programme quinquennal d'élimination des déchets abandonnés sur les terres de la Couronne. Elle a aussi lancé un programme visant à trouver le moyen d'éliminer les déchets qui existent à la grandeur du Nord.

DIVISION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

La Division des ressources hydrauliques a procédé à des consultations et a élaboré les modifications à apporter à la Loi sur les eaux intérieures du Nord. Des consultations ont été tenues auprès des groupes d'intérêt du Nord et ont duré cinq mois.

La Division a également poursuivi les négociations sur la gestion des eaux transfrontalières auxquelles prennent part, outre le Ministère, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le rythme accéléré du développement industriel dans le nord de l'Alberta a fait monter l'inquiétude concernant les répercussions sur la qualité des eaux d'aval qui se déversent dans le Nord.

Le Programme d'études sur les eaux du Nord a été établi afin d'accroître les connaissances au sujet des questions relatives aux eaux dans le Nord, d'aider à prendre les décisions en matière de réglementation et de collaborer aux analyses de la politique des eaux.

La Division a fourni un soutien technique et administratif et une aide financière au Comité d'examen lié à l'exploitation des placers ainsi qu'à une étude d'envergure portant sur la mise en oeuvre du régime de redevances sur les placers.

PROJET DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Des employés à temps complet et des ressources ont été utilisés pour permettre au Ministère de remplir ses responsabilités à l'égard du Projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, projet administré par le ministère de la Défense nationale (MDN).

Les contrats de construction octroyés par le MDN, contenant des engagements concernant les retombées pour le Nord négociés par la Direction générale des ressources naturelles et du développement économique, ont généré plus de 40 millions de dollars et 260 emplois dans l'économie nordique en 1989.

Cinq contrats ont été adjugés pour la construction de 36 stations radars à courte portée dans le Nord. Les travaux de préparation des emplacements et de construction sont commencés à 22 endroits, représentant des dépenses totales de plus de 16 millions de dollars. En approuvant la construction du dispositif de défense dans leur région, les Inuvialuit ont obtenu des garanties concernant les emplois et les contrats de soustraitance. À 11 endroits, les installations et l'équipement abandonnés ont été enlevés et les aires ont été nettoyées avant le début des travaux de construction.

À Rankin Inlet, on a continué le prolongement de la piste jusqu'à 1 829 mètres, de sorte qu'elle puisse servir remplacement avancé d'opérations pour les manoeuvres militaires. Plus de 60 p. 100 des travailleurs engagés par les entrepreneurs étaient des résidents locaux. Les entreprises nordiques ont reçu environ 1 million de dollars en contrats de sous-traitance.

Les contrats de fourniture d'équipement de communications et les contrats d'exploitation et d'entretien des stations radar ont donné lieu à des dépenses directes dans le Nord de plus de 16 millions de dollars, à de la formation pour 86 résidents du Nord et à des emplois à plein temps pour 119 résidents du Nord.

SECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de l'entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, environ 200 projets d'une valeur totale de 8,1 millions de dollars ont été entrepris dans les secteurs des ressources minérales, des ressources renouvelables, des arts et de l'artisanat, de la petite entreprise, du tourisme et de la planification économique communautaire. Au Yukon, des projets évalués à 2,4 millions de dollars ont été entrepris dans le domaine des ressources renouvelables, des minéraux et de la planification économique communautaire.

On a commencé à intégrer la responsabilité de la Direction générale à l'égard du développement économique des Inuit à l'administration ministérielle de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA).

Les coopératives des Territoires du Nord-Ouest ont célébré leur 30e anniversaire avec une année record au niveau des affaires. Grâce au soutien continu du Ministère, ces coopératives possèdent 26,2 millions de dollars en biens, et les capitaux propres de leurs membres sont de 7,2 millions de dollars. Le montant de leurs ventes s'élève à plus de 44 millions de dollars.

SECTION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET DE L'INFRASTRUCTURE

La Cour fédérale a statué le 7 mars 1990 que le retrait de terres en vertu de la Loi sur les terres territoriales ne soustrait pas les terres à l'exploitation minière, qui est autorisée par la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Le 9 mars 1990, le projet de loi C-67, qui a pour but de remédier à la situation, a franchi l'étape de la première lecture au Parlement.

Les représentants du MAINC ont coprésidé un comité fédéral-provincial chargé d'examiner la participation des Autochtones dans l'industrie minière.

Des ententes négociées avec les deux gouvernements territoriaux en vue du transfert du programme des routes interterritoriales ont été approuvées par le Cabinet. Le transfert a pris effet le 1er avril 1990.

Une étude d'envergure des infrastructures de transport qui seront requises dans les 20 prochaines années pour appuyer le développement économique et social dans les T. N.-O. a été lancée. Les discussions ont été entamées avec le gouvernement du Yukon relativement à la réalisation d'une étude semblable sur les exigences à long terme au Yukon.

Les travaux de reconstruction de la grande route Dempster, près d'Inuvik, les travaux de réfection de la route du sud du Klondike et ceux de la route du Mackenzie, près de la frontière de l'Alberta, se sont poursuivis.

De concert avec Transports Canada, l'exploitation des 10 aéroports de types B et C de l'Arctique au Yukon a été transférée au gouvernement du territoire. On a également entamé des négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin de lui transférer la responsabilité des aéroports de type B et C.

En 1989, six mines étaient en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest et deux au Yukon, en plus des 220 exploitations saisonnières de placers. La valeur de la production minière a été estimée à 966 millions de dollars dans les T. N.-O. et à 540 millions de dollars au Yukon. Les dépenses dans le domaine de l'exploration minière dans les T. N.-O. et au Yukon ont été évaluées à 58 et à 18 millions de dollars respectivement. Les redevances perçues en 1989 - 1990 s'élevaient à 13 140 348 \$ dans les T. N.-O. et à 1 289 370 \$ au Yukon.

DIRECTION GENERALE DES REVENDICATIONS GLOBALES

Les revendications globales sont négociées avec les groupes autochtones qui continuent d'utiliser et d'occuper des terres traditionnelles et dont les titres de propriété autochtones n'ont pas fait l'objet d'un traité ni été annulés par une loi.

De grands pas ont été faits dans les trois revendications touchant le Nord. Au Yukon, une entente cadre finale a été paraphée le 31 mars 1990 par les négociateurs fédéraux, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon. Dans les Territoires du Nord-Ouest, une entente finale a été paraphée le 9 avril 1990 par les négociateurs fédéraux, les Dénés et les Métis et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. D'autre part, une entente de principe a été conclue et ratifiée par la Fédération Tungavik du Nunavut, le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Dans le Sud, une entente cadre a été signée avec le Conseil tribal des Nishgas. Une entente cadre régissant la portée, le processus, les sujets et les paramètres des négociations a été paraphée le 22 mars 1990 avec l'Association des Inuit du Labrador et la province de Terre-Neuve, et, enfin, une entente sur les mesures provisoires a été signée avec le Conseil attikamek-montagnais et le Québec.

LE CONSEIL DES INDIENS DU YUKON

Les négociateurs fédéraux, le Conseil des indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon ont paraphé une entente cadre finale le 31 mars 1990.

L'entente prévoit une indemnité financière de 242,67 millions de dollars et la cession de 41 439 kilomètres carrés de terres, dont 25 899 kilomètres carrés de terres comportant les droits sur les mines et les minéraux. Elle garantit également aux Indiens du Yukon qu'ils participeront à la gestion des terres et des ressources naturelles, des ressources du patrimoine et du poisson et de la faune. L'entente crée un fonds de 3,12 millions de dollars pour l'amélioration des ressources fauniques et halieutiques.

L'entente cadre finale sert de base à la négociation de règlements individuels avec chacune des 14 Premières nations et engage le Canada et le gouvernement du Yukon à négocier des ententes sur l'autonomie gouvernementale avec les Premières nations du Yukon qui le désirent.

LES NISHGAS

Une entente cadre régissant les négociations a été signée le 12 septembre 1989. L'entente cadre donne trois ans au Canada pour négocier la participation active du gouvernement de la Colombie-Britannique et pour régler des questions spécifiques relevant de la compétence ou des pouvoirs du Canada. En octobre 1989, le gouvernement de la Colombie-Britannique a nommé un fonctionnaire supérieur qui fera office d'observateur dans les négociations. Les négociations avec les Nishgas ont porté sur des sujets pour lesquels le Canada a compétence, tels que les pêches, l'admissibilité à l'effectif des bandes, l'autonomie gouvernementale et les artefacts culturels.

LES DENES ET LES MÉTIS

Le 9 avril 1990, les négociateurs pour le Canada, pour les Dénés et les Métis et pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont paraphé une entente finale, indiquant leur intention de recommander la ratification de l'entente. Si l'entente est ratifiée par les Dénés et les Métis et approuvée par le Cabinet, la législation portant sur le règlement devrait suivre à l'automne de 1991. L'entente confère aux Dénés et aux Métis la propriété de 180 000 kilomètres carrés de terres et une indemnité financière de 500 millions de dollars. Ils recevront également une portion des redevances futures provenant des ressources qui seront perçues par le gouvernement dans la région visée par le règlement. L'entente prévoit également que les Dénés et les Métis joueront un rôle important dans l'administration de l'utilisation des terres et des eaux et dans la gestion des ressources fauniques et des ressources renouvelables. Parmi les autres avantages prévus dans l'entente, notons des droits préférentiels de chasse et de pêche et des droits exclusifs de piégeage dans la région.

Les négociations concernant la sélection des terres ont débuté avec les Dénés et les Métis de la région du delta du Mackenzie et des progrès ont été faits jusqu'à présent.

LA FÉDÉRATION TUNGAVIK DU NUNAVUT

Une entente de principe a été conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FIN) en décembre 1989 et a été ratifiée par la FTN, le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en février et mars 1990. L'entente de principe prévoit la participation des Inuit à la gestion des terres et des ressources, verse une indemnité financière de 580 millions de dollars et confère aux Inuit la propriété d'environ 350 000 kilomètres carrés de terres, dont 36 257 kilomètres carrés incluent des droits tréfonciers.

L'ASSOCIATION DES INUIT DU LABRADOR

Les négociations concernant la revendication de l'Association des Inuit du Labrador (AIL), qui couvre le nord du Labrador et les régions adjacentes au large des côtes, ont débuté en janvier 1989. En mars 1990, les négociateurs en chef ont paraphé une entente cadre qui établissait la portée et les paramètres des négociations proprement dites en vue de la conclusion d'une entente de principe. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que le gouvernement fédéral et l'Association des Inuit du Labrador ont participé aux négociations.

LE CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

En avril 1989, une entente sur les mesures de protection provisoires a été signée avec le Conseil attikamek-montagnais et la province de Québec. Cette entente, la première du genre à être signée avant la négociation d'une entente de principe, a pour but de protéger les intérêts des requérants pendant les négociations et de faciliter leur participation aux divers projets de développement. Les négociations vont bon train et une entente de principe devrait être conclue sous peu.

ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA (APGTC)

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a été créée en 1981 en vertu d'un protocole d'entente conclu entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'APGTC constitue le principal lien entre le gouvernement fédéral et l'industrie pétrolière et gazière en ce qui a trait à la réglementation des activités liées aux hydrocarbures sur les terres domaniales du Canada, lesquelles comprennent le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson et la plupart des zones situées au large des côtes canadiennes. L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers s'occupe du secteur situé au large de Terre-Neuve et du Labrador. Un nouvel organisme, l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, verra le jour après la promulgation de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse et sera chargé du secteur situé au large de la Nouvelle-Écosse.

La principale responsabilité de l'APGTC consiste à réglementer la prospection, la mise en valeur et la production du pétrole et du gaz sur les terres domaniales. L'Administration doit également veiller à la sécurité des travailleurs, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement, en plus de s'assurer que tous les Canadiens bénéficient également et équitablement des retombées tirées des activités liées aux ressources en hydrocarbures.

L'APGTC comprend cinq directions:

- la Direction de la gestion des droits,
- la Direction du génie,
- la Direction de l'évaluation des ressources,
- la Direction de la protection de l'environnement,
- la Direction de l'analyse et de la coordination des politiques.

Le bureau régional de l'APGTC de Yellowknife s'occupe des zones continentale et extracôtière du Nord canadien. Il donne des autorisations de forage, assure le contrôle des rapports et d'autres données relatives aux travaux, effectue des inspections régulières, surveille les activités des sociétés pétrolières du point de vue du génie et de la géologie, et veille à ce que les plans de retombées soient observés.

PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS

Le Secteur des finances et des services professionnels fournit au Ministère des services financiers, administratifs et de gestion.

DIRECTION DES SERVICES DE SOUTIEN

Après négociation avec Approvisionnement et Services Canada, les pouvoirs d'achat locaux du Ministère sont passés de 500 \$ à 2 500 \$ cette année. Le Conseil du Trésor a autorisé le Ministère à recommencer à acheter des oeuvres d'art indien.

DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DES SERVICES DES MARCHÉS

Au cours de l'année, 1 350 marchés et commandes rectificatives, d'une valeur totale de 17,5 millions de dollars, ont été traités et conclus pour des travaux de construction, des services d'experts - Conseils, des services professionnels et d'autres types de services. Ils comprenaient 83 marchés, d'une valeur de 865 000 \$, accordés à des entrepreneurs autochtones. Quinze cours d'administration des marchés ont été donnés à 205 participants; 9 de ces cours ont été dispensés à 117 employés de 47 bandes indiennes.

DIRECTION DE L'ANALYSE QUANTITATIVE ET DE LA RECHERCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Ce groupe fournit des statistiques et des analyses socio-démographiques. Cette année, le travail visait à améliorer les bases de données socio-démographiques du Ministère, à élaborer un modèle d'établissement des coûts à long terme et à faire rapport sur l'évolution des conditions socio-économiques des Indiens.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Après une revue de contrôle du rendement, le Bureau du Contrôleur général a conclu que la fonction de vérification interne du Ministère est efficace.

Douze projets de vérification ont été réalisés cette année.

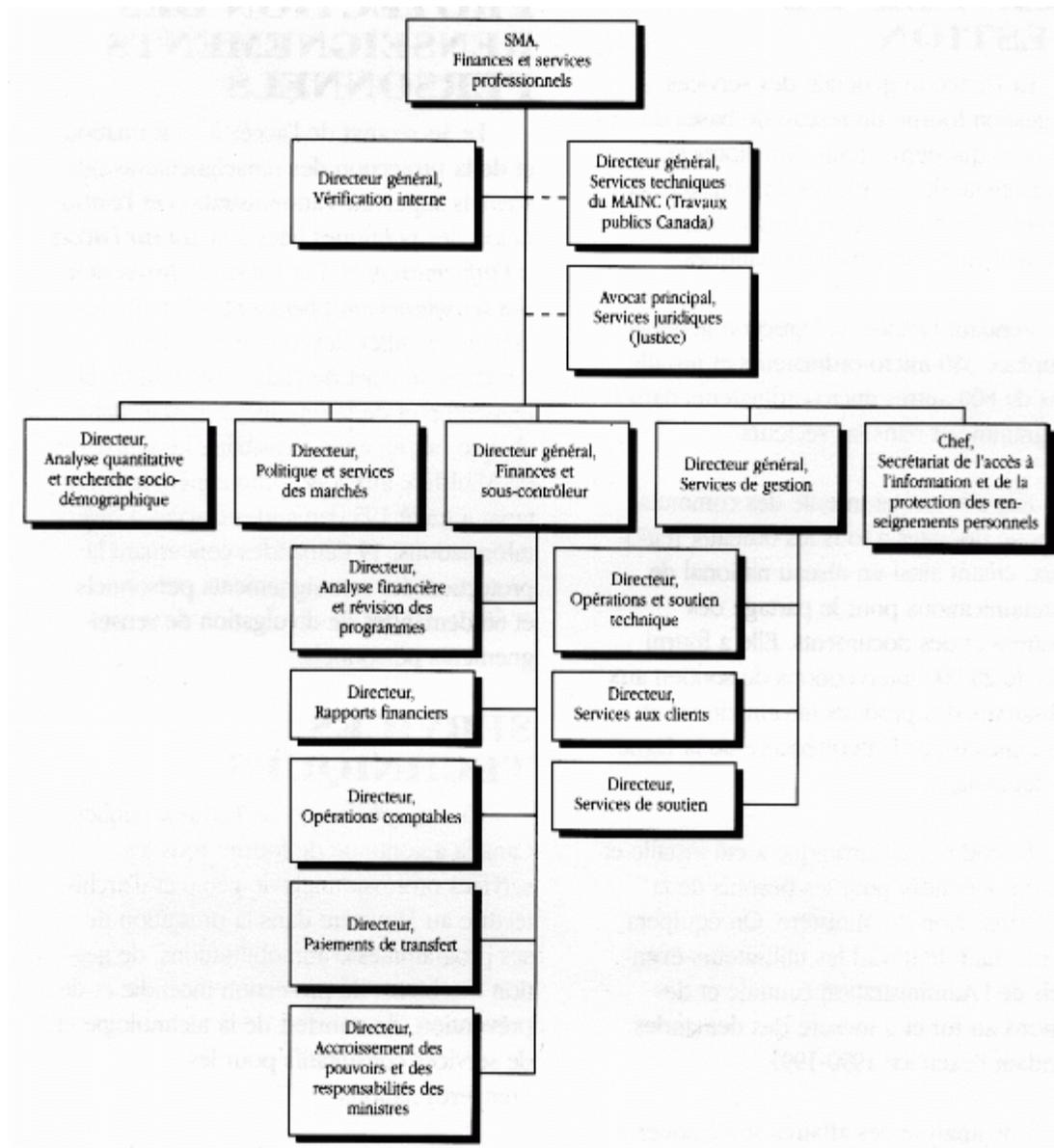
La Direction générale de la vérification interne a continué d'automatiser la fonction de vérification et d'accroître son utilisation des micro-ordinateurs.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

La Direction générale des finances a dirigé l'examen régulier des besoins en ressources de l'Administration centrale et des régions ainsi que de l'utilisation de ces ressources. Le rendement du Ministère a été meilleur que jamais sous l'angle de la réduction des fonds non utilisés en fin d'exercice. Parmi les autres améliorations, on note la création d'un modèle d'établissement des coûts pour les services scolaires au primaire et au secondaire et la délégation d'un plus grand nombre de pouvoirs financiers aux employés des régions.

La nouvelle Direction des paiements de transfert de la Direction générale a apporté

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS



plusieurs améliorations aux accords de financement conclus avec les bandes, notamment l'introduction des Accords de financement global et des Paiements de transfert souples. Ces nouveaux mécanismes simplifient le processus de financement des bandes et la manière de rendre compte, par les bandes, des fonds reçus. Grâce à l'ajout d'un complément au Système de gestion des paiements de transfert, les sommes ont été versées aux bandes à point nommé.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DE GESTION

La Direction générale des services de gestion fournit un réseau de bases de données qui permettent d'améliorer la productivité des employés du Ministère et offrent la latitude voulue dans la sélection des meilleures options informatiques.

Pendant l'année, la Direction générale a remplacé 350 micro-ordinateurs et installé plus de 800 autres micro-ordinateurs dans le programme et dans les secteurs.

Elle a fourni et installé des commutateurs de données à tous les bureaux régionaux, créant ainsi un réseau national de communications pour le partage des données et des documents. Elle a fourni plus de 20 000 interventions de soutien aux utilisateurs des produits informatiques et des logiciels par l'intermédiaire de la Ligne de dépannage.

Le courrier électronique a été installé et mis en opération pour les besoins de la haute direction du Ministère. On équipera de cet outil de travail les utilisateurs éventuels de l'Administration centrale et des régions au fur et à mesure des demandes pendant l'exercice 1990 - 1991.

Une analyse des affaires stratégiques a été réalisée dans plusieurs grands domaines et aidera à améliorer la gestion des informations dans tout le Ministère.

Une étude a été effectuée pendant l'année afin de restructurer le système financier actuel du Ministère. Le nouveau système reflétera les changements continus apportés à la structure ministérielle et répondra davantage aux besoins futurs.

SECRETARIAT DE L'ACCES A L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels supervise l'administration et l'élaboration des politiques liées à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il traite les demandes officielles, conseille la haute direction au sujet de l'administration de la législation et de la réponse à donner dans chaque cas, et, enfin, sensibilise les employés du Ministère aux lois. Cette année, le Secrétariat a traité 195 demandes d'accès à des informations, 19 demandes concernant la protection des renseignements personnels et 68 demandes de divulgation de renseignements personnels.

SERVICES TECHNIQUES

L'unité spécialisée de Travaux publics Canada a continué de fournir tous les services professionnels de génie et d'architecture au Ministère dans la prestation de ses programmes d'immobilisations, de gestion des biens, de protection-incendie et de prévention, de transfert de la technologie et de services consultatifs pour les Premières nations.

Le groupe a mis au point un système servant à déterminer les besoins au niveau de l'entretien et à améliorer la planification des immobilisations au sein du Programme des affaires indiennes et inuit.

Une directive sur la prestation des services techniques a été publiée pour faire en sorte que les Premières nations aient le plus souvent l'occasion de gérer et de mettre en oeuvre les programmes d'immobilisations, de logement et de fonctionnement et d'entretien, et d'assurer la prestation des services techniques nécessaires.

Dans six régions, un programme de revue et d'évaluation fonctionnelles a été entrepris de concert avec les clients du Ministère afin d'assurer la qualité des services en ce qui concerne la gestion des biens, la gestion des immobilisations, la mise en oeuvre de projets, la protection incendie et la gestion technique.

SERVICES JURIDIQUES

Le Bureau des services juridiques, qui relève du ministère de la justice, aide et conseille le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans les questions juridiques. En 1989 - 1990, le Bureau a répondu à des questions d'ordre juridique découlant des revendications globales et particulières et des négociations de l'autonomie gouvernementale, et s'est penché sur un nombre de plus en plus grand de litiges touchant le Ministère.

RESSOURCES HUMAINES

La Direction générale des ressources humaines compte pour environ 17,6 p. 100 des dépenses totales du Programme de l'administration, et pour 23,8 p. 100 de ses années-personnes. Elle s'emploie à assister la direction à satisfaire aux besoins en ressources humaines du Ministère et, par ses services, s'efforce d'accroître la productivité et la motivation chez les employés.

En 1989 - 1990, on a mis au point des plans d'action dans le but d'appliquer les recommandations de vérification du Commissaire aux langues officielles. Une lettre d'entente portant sur les langues officielles a été signée par le sous-ministre et le Secrétaire du Conseil du Trésor.

La réduction des effectifs et le transfert des responsabilités sont des sujets particulièrement importants. Dans la quatrième année du plan quinquennal de réduction des effectifs, 439 employés ont été touchés. Ceci dit, grâce aux programmes de réaménagement des effectifs, le taux de mises à pied n'a été que de 1,5 p. 100.

Les efforts déployés par la Direction générale afin d'accroître la représentation des Autochtones et des femmes aux postes de la gestion supérieure ont été couronnés de succès pendant l'année. Deux postes de directeurs régionaux sont occupés par des Autochtones et deux autres par des femmes.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Directeur général,
Ressources humaines

Directeur,
Classification, relations avec
les employés et rémunération

Directeur,
Services du personnel
de la Région de la
capitale nationale

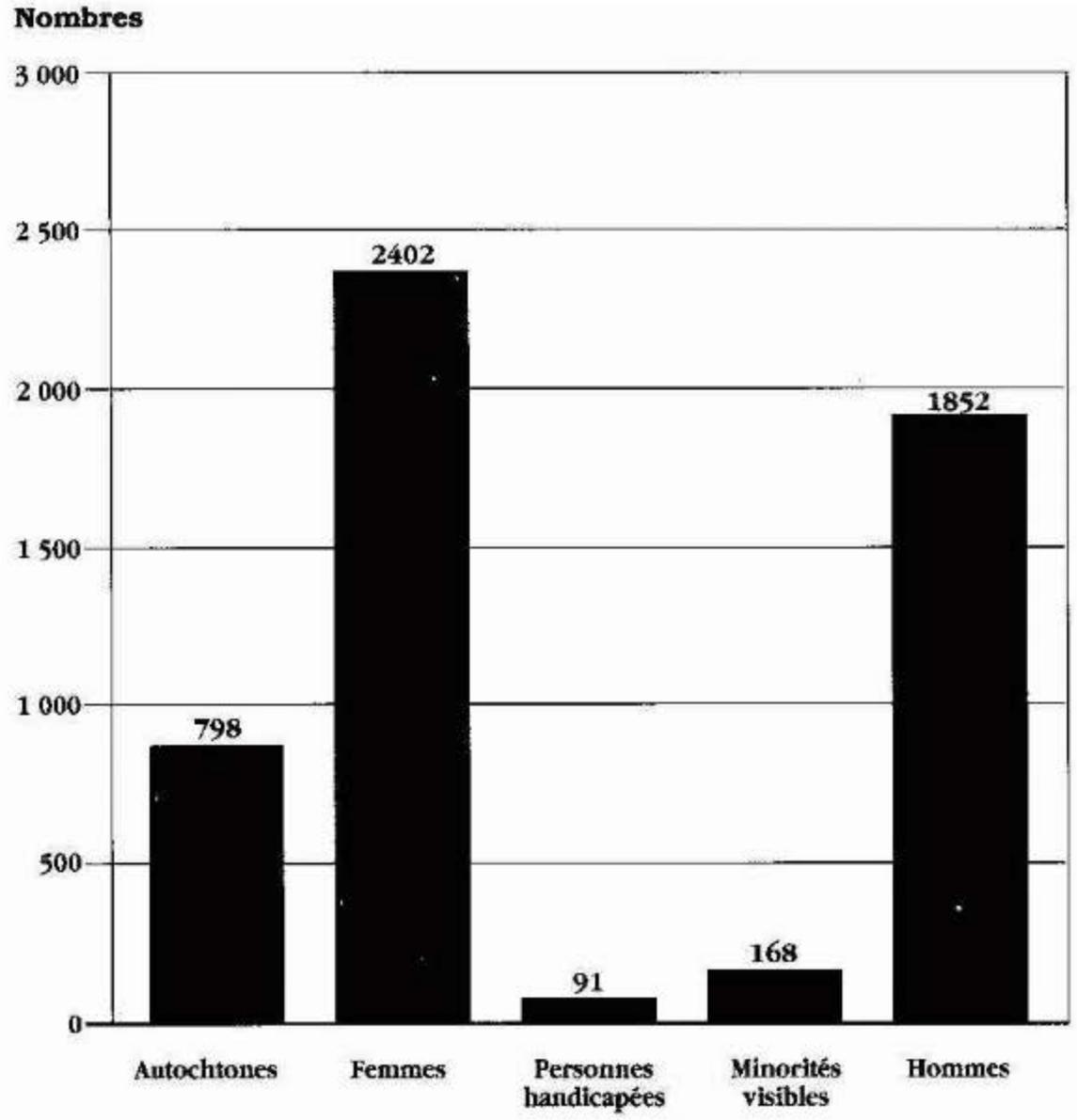
Directeur,
Services de soutien
aux employés

Directeur,
Services de la
catégorie de la gestion

Directeur,
Ressources humaines
et langues officielles

Directeur,
Emploi des Autochtones
et équité en matière
d'emploi

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS



COMMUNICATIONS

La Direction générale des communications vise trois objectifs principaux :

- informer les groupes clients du MAINC au sujet des politiques, des programmes et des activités du Ministère;
- informer tous les Canadiens relativement au MAINC et aux Indiens, aux Inuit et au Nord;
- fournir au gouvernement fédéral et au Ministère des réactions au sujet des intérêts et des préoccupations des Canadiens relativement aux responsabilités du MAINC.

L'exercice financier 1989 - 1990 a été une année très occupée pour la Direction générale. Entre autres activités, elle a fourni du soutien à la nouvelle Politique de soutien aux étudiants indiens du niveau postsecondaire, aux activités du Conseil des sousministres chargé du changement et à la deuxième étape de l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie.

Parmi les publications produites par le Ministère cette année, on compte : Objectif: Progrès, Regard sur le Nord: Engagement du Canada dans l'Arctique, le Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes et le Rapport annuel. Une carte de vulgarisation et une brochure d'accompagnement sur les groupes linguistiques autochtones intitulées Les Indiens et les Inuit du Canada ont aussi été publiées. Vingt-sept feuillets d'information ont été mis à jour.

Plusieurs films et vidéos ont été produits cette année à l'appui des initiatives et des programmes du MAINC. Un documentaire d'une heure financé en partie par le Ministère, The Queen Cbarlottes: Islands in tbe Web of Life, a été présenté au réseau anglais national de Radio-Canada.

La Direction générale a monté de nombreuses expositions qui ont eu du succès et participé à plusieurs autres. Mentionnons entre autres l'exposition itinérante sur les îles de l'Arctique et celle de la journée internationale de la femme.

La Division des demandes de renseignements du public a distribué des publications ministérielles et donné diverses informations, répondant ainsi à plus de 22 000 demandes de renseignements provenant du grand public, d'autres ministères gouvernementaux, de bibliothèques et d'organismes et groupes d'intérêts particuliers.

La Direction généra a continué de donner un appui soutenu au Ministère et aux ministres dans le domaine des relations avec les médias et a maintenu son programme de formation sur les médias destiné aux porte-parole officiels du Ministère. Elle a aussi mis au point un suivi des médias amélioré et une capacité d'analyse accrue ainsi qu'un programme d'enquête et d'interprétation des attitudes du grand public devant les questions autochtones.

SERVICES DE SOUTIEN A LA HAUTE DIRECTION

La Direction générale des services de soutien à la haute direction est le point central de liaison entre les programmes et les cabinets des ministres pour les questions telles que les présentations au Cabinet, la réforme réglementaire, les relations parlementaires, les documents et séances d'information et la correspondance ministérielle. Elle effectue également des évaluations de programmes et réalise des projets spéciaux.

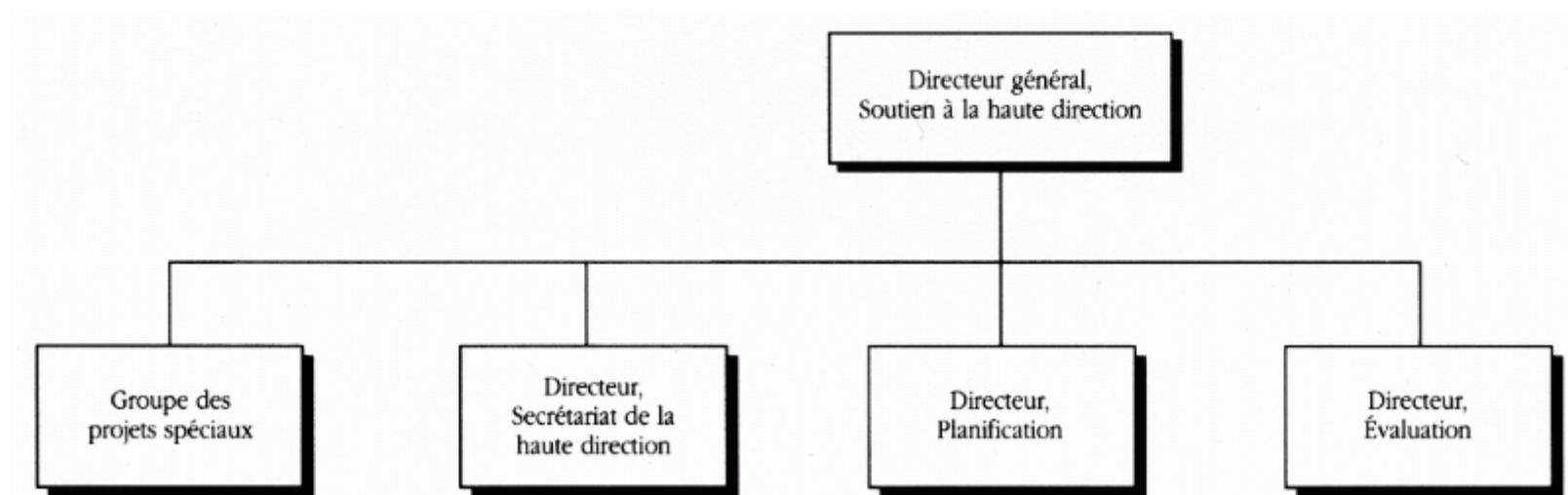
La Direction de la planification fournit des conseils aux ministres, aux sous-ministres et à la haute direction, ainsi que les analyses nécessaires aux ministres pour leur permettre de fonctionner avec efficacité au Cabinet et au Parlement. La Division de la politique et de l'analyse stratégique coordonne le traitement des présentations au Cabinet et des règlements proposés. La Division des relations parlementaires coordonne et examine les réponses aux questions orales et écrites posées au Parlement et prépare l'information destinée à être utilisée au cours des débats. Le Service de breffage coordonne la préparation des exposés d'information destinés au Ministre, au Secrétaire parlementaire et aux sous-ministres.

Le Secrétariat de la haute direction, pour sa part, se charge de préparer les réponses à la correspondance reçue par les ministres et les sous-ministres. Plus de 11 000 pièces de correspondance ont été traitées au cours de l'année 1989 - 1990. Le Secrétariat s'occupe aussi de gérer les fonds de recherche, de négociation et de règlement des revendications versés aux requérants autochtones qui participent au processus de règlement des revendications.

Au cours de 1989 - 1990, le Ministère a administré le versement des sommes suivantes :

- 4,5 millions de dollars versés à 32 bandes et associations indiennes aux fins de la recherche, de l'élaboration et de la présentation des revendications particulières et globales;
- 17,7 millions de dollars en prêts consentis à 12 groupes de requérants de revendications globales, et 671 000 \$ versés à 11 groupes de requérants de revendications particulières, aux fins de négociations;

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SOUTIEN À L'HAUTE DIRECTION



- 25,8 millions de dollars en subventions de règlement à l'égard de quatre revendications particulières (17,8 millions de dollars) et de trois revendications globales (8 millions de dollars);
- un prêt de 1,5 million de dollars à l'égard du règlement de la revendication, pour l'établissement de la Société régionale inuvialuit.

La Direction de l'évaluation a pour fonction d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère en fonction des lignes directrices du Bureau du Contrôleur général. Les évaluations font ressortir les améliorations qui pourraient être apportées à la prestation des programmes et fournissent des indications utiles pour la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

La Direction de l'évaluation, en consultation avec les organismes autochtones nationaux, a entrepris une étude d'envergure visant à évaluer les répercussions des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens (Loi C-31).

La Direction a effectué des évaluations d'un certain nombre de programmes, dont le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, pour en connaître les résultats, les programmes d'aménagement du territoire au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et le Programme agricole des indiens de la Saskatchewan.

BUREAUX RÉGIONAUX



RÉGION DE L'ATLANTIQUE SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

En 1989 - 1990, les Services SOCIO-ÉCONOMIQUES ont été structurés afin de mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones et de coordonner le projet pilote de développement socio-économique de la Région. On s'est employé à aider les bandes à organiser la création des organismes locaux de développement économique (OLDE). Quinze OLDE éventuels ont été désignés pendant l'année et sept ont été rendus entièrement fonctionnels.



ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT

SOCIAL

Le regroupement des programmes de l'Éducation et du Développement social a été instauré dans la Région de l'Atlantique afin de faciliter la gestion et d'encourager les initiatives dans ces domaines. Parmi les initiatives de la Région, notons la participation au projet du comté de Kent, des efforts redoublés sur le plan de l'éducation afin d'accroître le taux de persévérance scolaire au-delà de la 8e année et une participation à plusieurs comités nationaux chargés de l'élaboration d'une politique du transport scolaire et des services d'orientation.

Au cours de l'exercice 1989 - 1990, la Région a fait des consultations poussées auprès de sa clientèle concernant la contribution du niveau régional à l'élaboration et à la mise en oeuvre, à l'Administration centrale, de la nouvelle

Politique de soutien aux étudiants indiens du niveau postsecondaire.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS SOUTIEN DES BANDES ET PAIEMENTS DE TRANSFERT

Les conseils tribaux et les conseils de district ont fourni des services consultatifs à 80 p. 100 des bandes de la Région.

Des Modes de financement global ont été négociés et, de paire avec les ententes sur les Modes optionnels de financement, ont été traités par le Système de gestion des paiements de transfert dans le cas de 98 p. 100 des bandes de la Région de l'Atlantique. Des plans de gestion financière ont été élaborés pour 13 bandes.

GESTION DES IMMOBILISATIONS

Environ 225 unités de logement ont été construites pendant l'année; de ce nombre, 118 nouveaux logements étaient destinés aux personnes rétablies dans leurs droits en vertu de la Loi C-31. Une centaine d'unités de logement ont été rénovées.

Le programme d'immobilisations a également connu une hausse à cause du financement supplémentaire découlant de la Loi C-31. Plusieurs projets de subdivision importants ont été entrepris. On a continué de collaborer étroitement avec le personnel technique de deux conseils tribaux dans la gestion des immobilisations. Pas moins de 98 p. 100 des projets d'immobilisations dans les réserves ont été pris en charge par les conseils de bande. On a aussi négocié 15 ententes de prestation de services à des bandes par les municipalités. Ces ententes ont été mises à jour afin d'assurer la prestation d'un grand nombre de services par les municipalités, dont la protection-incendie.

SOUTIEN DU GOUVERNEMENT INDIEN AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Au total, 268 000 \$ ont été versés aux bandes et aux conseils tribaux de la Région de l'Atlantique. De ce montant, 90 000 \$ ont été consacrés aux négociations proprement dites de l'autonomie gouvernementale avec les bandes Kingsclear et Tobique. D'autres fonds ont été utilisés pour les activités de développement de deux bandes, d'un conseil tribal et de l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse. Les recherches préliminaires et le travail d'élaboration de deux bandes ont été financés. Au total, 15 000 \$ ont été versés pour les pêches.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT

Cinq ententes sur les Modes optionnels de financement ont été signées au cours de l'exercice financier 1989 - 1990. Deux de celles-ci sont des ententes de la deuxième génération conclues avec des bandes de l'île-du-Prince-Édouard. Deux ententes ont été signées avec un conseil tribal et une bande de la Nouvelle-Écosse, et une autre a été signée avec une bande du Nouveau-Brunswick.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Soixante-neuf entreprises ont bénéficié d'un financement, ce qui a permis de créer ou de maintenir en tout 237 emplois.

Un programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones, auquel ont participé 25 membres d'une bande, a été mis sur pied. Vingt et un étudiants autochtones qui ont suivi le cours ont obtenu un

diplôme, et 11 entreprises ont bénéficié d'une aide financière. Ce projet, d'une durée de deux ans, a pris fin le 31 mars 1990 et a donné lieu à 10 projets d'entreprises qui sont opérationnelles.

Des changements ont été apportés par le groupe du Développement socio-économique pour refléter la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Le Conseil de la bande Miawpukek a accordé la possession individuelle de 100 parcelles de terrain à des membres de la bande.

Un total de 328 personnes ont recouvré leur statut d'indien en vertu de la Loi C-31, ce qui porte le total des Indiens réinscrits à 2 608 dans la Région.

On a réglé en tout 221 cas de successions, et 95 nouveaux dossiers de successions ont été ouverts.

Une aide financière a été fournie à un conseil tribal qui a participé au processus de l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie au niveau de la collectivité.

RESSOURCES HUMAINES

Le plan quinquennal de réduction des effectifs de la Région est achevé. Deux autres bureaux de district ont fermé leurs portes le 31 mars 1990; il ne reste que le bureau régional et quatre écoles fédérales.

FINANCES, ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE

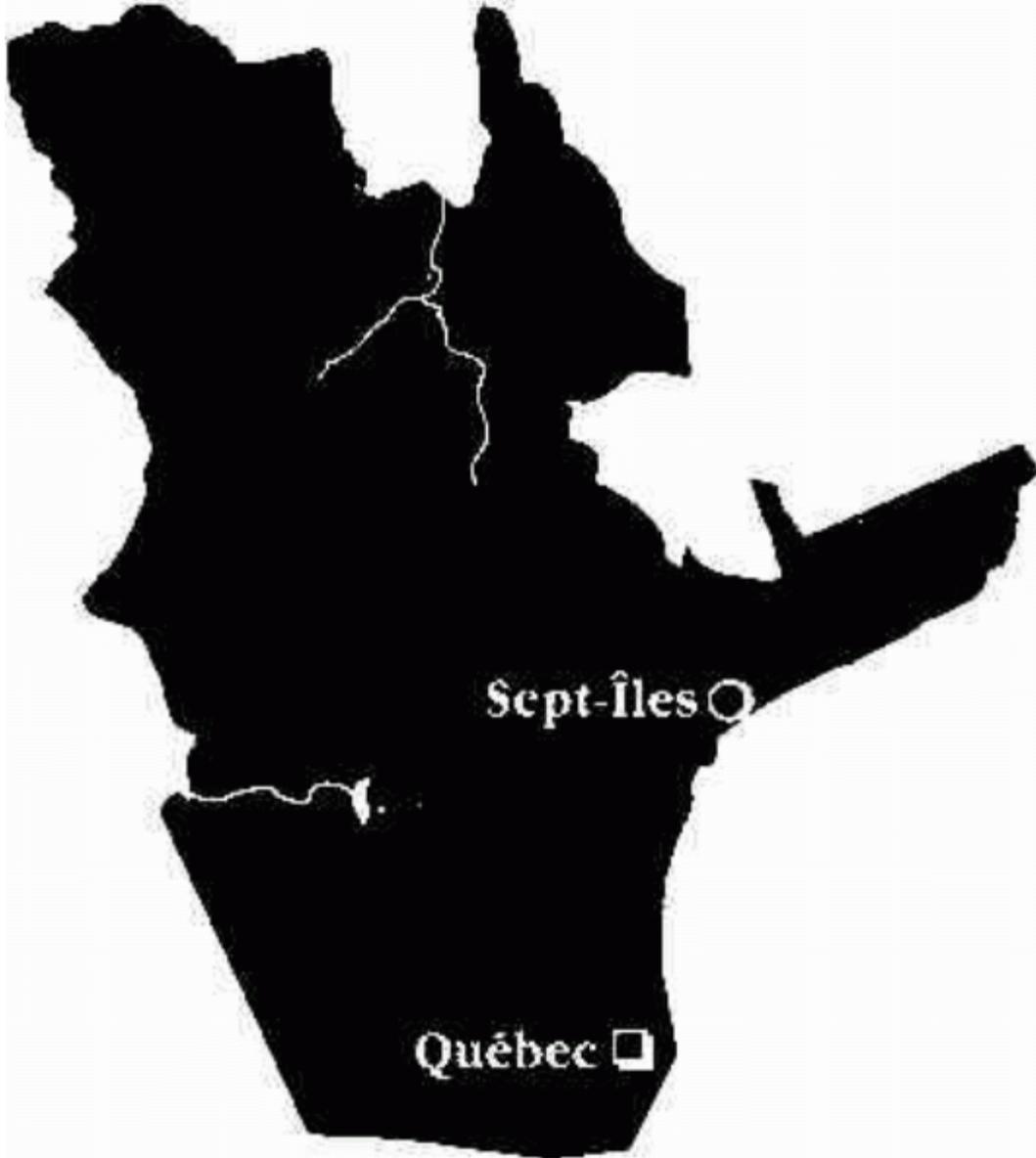
À la fin de l'année, le rapport personnes ordinateurs était de deux pour un, comparativement à 10 pour un l'an dernier. Plusieurs fonctions comptables ont été informatisées, dont le contrôle des années-personnes et le dépôt direct des salaires. La Région a commencé à utiliser le Système de gestion des contributions pendant l'année, qui fournit des états sommaires mensuels sur tous les accords de contribution. Le personnel de la Région de l'Atlantique a aidé à l'élaboration d'un Système de gestion des paiements de transfert.

SECRÉTARIAT RÉGIONAL

Le Secrétariat de la Région de l'Atlantique a répondu à environ 3 000 demandes de renseignements et a coordonné les réponses régionales et les exposés d'information demandés par le Ministère. Le Secrétariat a préparé un exposé sur les conditions socio-économiques dans la Région de l'Atlantique, qui a été présenté au sous-ministre en janvier 1990.

RÉGION DU QUÉBEC AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

La négociation d'une entente cadre d'autonomie gouvernementale avec les Mohawks de Kahnawake s'est poursuivie cette année. La signature de cette entente devait survenir au cours de l'année 1990. La Nation huronne-wendate a par ailleurs déposé son projet cadre pendant l'année, et la bande de la rivière Désert s'est mise à la tâche pour élaborer son projet de gouvernement.



RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

On a prolongé jusqu'au 31 mars 1991 la durée de l'Entente de concertation Canada-Québec sur le développement économique des Autochtones. Il s'est tenu des discussions avec les Autochtones de la Région afin d'assurer leur participation à la mise en oeuvre des recommandations émanant des sept groupes sectoriels de concertation.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

On a complété les plans d'action pour l'agrandissement de quatre réserves montagnaises : Natashquan, La Romaine, Les Escoumins et Mingan. Des discussions ont été tenues avec plusieurs bandes sur les possibilités d'adhérer au processus de délégation du pouvoir ministériel prévu à l'article 60 de la Loi sur les Indiens au sujet des terres, des revenus et de la fiducie. La bande de la rivière Désert a confirmé son adhésion au processus de délégation du pouvoir ministériel.

Le compte de revenus du Fonds des Indiens du Québec a été réparti entre toutes les bandes à la fin de l'exercice financier, sauf la bande Viger, pour laquelle un compte spécial a été ouvert.

La Région a continué de conseiller les bandes sur leur droit d'administrer leur effectif. Quatre bandes ont indiqué leur intention de se prévaloir de ce droit. Un cours de perfectionnement sur l'administration de l'effectif des bandes a été donné. La Région a également élaboré un programme de suivi et de contrôle en matière d'administration de l'effectif et s'est faite l'hôte d'un projet pilote en vue de l'administration complète du Registre des Indiens pour la Région.

Plusieurs bandes ont manifesté leur volonté de changer leur mode électoral pour ne plus dépendre de la Loi sur les Indiens dans la sélection de leur conseil de bande.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Trois cent quatre projets de développement économique, représentant une valeur de 4 millions de dollars, ont été financés. En outre, 2,7 millions de dollars ont été versés sous forme de prêts directs et de prêts garantis. L'aide fournie pour le développement économique par d'autres programmes du MAINC, par d'autres ministères fédéraux, par le gouvernement du Québec et par le secteur privé a atteint un total de 20,2 millions de dollars au cours de l'année. Quinze candidats ont été inscrits au Programme des jeunes entrepreneurs autochtones.

Cette année, la Région s'est également employée à mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones. Les employés de la Région ont été appelés à jouer un rôle de facilitateur et de soutien afin d'aider les bandes dans leur démarche de création, de développement et de renforcement de leur organisme local de développement économique.

SERVICES AUX INDIENS

Une entente finale a été conclue sur la prise en charge par l'Hydro-Québec de la production et de la distribution de l'électricité dans les collectivités de Weymontachie et d'Obedjiwan. L'entente représente une économie d'environ 60 millions de dollars (en dollars courants sur une période de 20 ans) pour le gouvernement fédéral.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine des routes d'accès aux trois réserves de la région de la Mauricie. Les négociations se sont poursuivies entre le Ministère, Transports Canada, l'Office de planification et de développement du Québec et la Compagnie internationale de papier.

Un projet d'agrandissement de la réserve de Matimekosh, à Schefferville, a fait l'objet d'une entente de principe entre les gouvernements du Canada et du Québec. Les discussions se sont poursuivies quant à la prestation de services municipaux de qualité aux Montagnais de Matimekosh.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT

Les ententes sur les Modes optionnels de financement ont été renouvelées avec les bandes de la rivière Désert et des Escoumins pendant l'année. Une nouvelle entente a été signée avec les Montagnais du Lac St-Jean.

ÉDUCATION

Les activités reliées aux services aux étudiants des niveaux primaire et secondaire ont été prises en charge pour Manouane, par la bande elle-même, et pour St-Augustin, La Romaine, Natashquan et Mingan, par le conseil de bande Mamit Innuat. Les bandes en cause ont aussi assumé la responsabilité de fournir ces mêmes services au niveau postsecondaire.

Les bandes de Manouane, de Mingan et de Natashquan ont pris en charge leurs programmes d'éducation, alors que les bandes de St-Augustin et d'Obedjiwan s'apprêtent à assumer cette responsabilité au cours du prochain exercice financier. D'autres transferts de responsabilité sont en préparation.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Quarante-sept pour cent des bandes de la Région du Québec ont administré le Programme d'aide sociale au cours de l'année. La prise en charge de cette responsabilité fait l'objet de discussions avec 9 autres bandes.

Les fonds d'aide sociale destinés à l'emploi et à la formation ont plus que doublé pendant l'année pour atteindre 1 million de dollars.

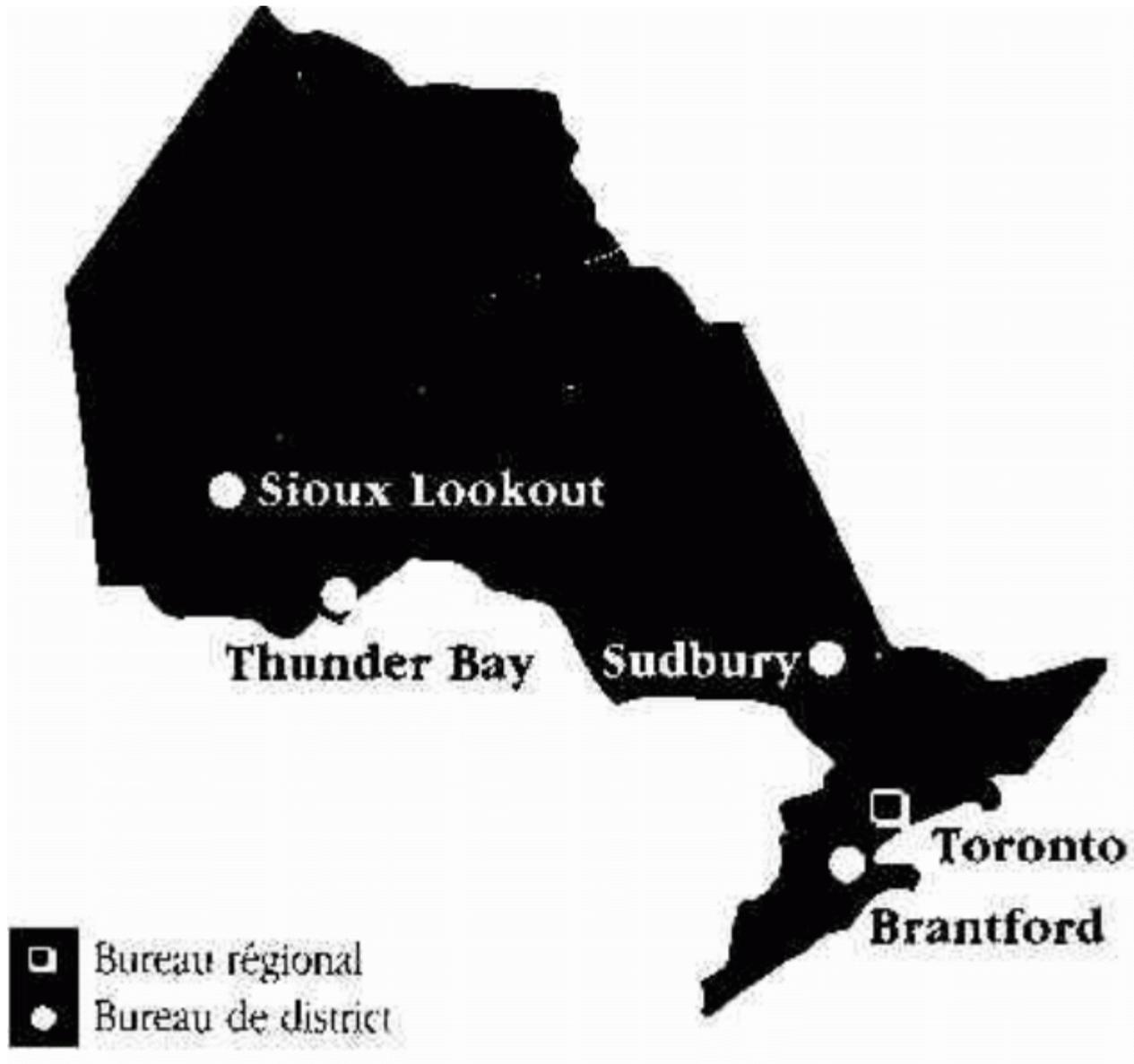
GESTION DES IMMOBILISATIONS

Une stratégie et un plan d'action au niveau régional ont été établis en vue de la mise en place d'unités de service techniques au sein des conseils tribaux.

RÉGION DE L' ONTARIO

Au cours de l'année, la Région a concentré ses activités dans le domaine de l'autonomie gouvernementale, du développement économique et de l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie dans les limites de sa compétence. L'accent a également été mis sur le transfert continu des responsabilités des services sociaux et d'éducation aux Premières nations de la province.

La Première nation de la baie de Whitefish et les Conseils indiens unis ont signé cette année des ententes cadres en vue des négociations de l'autonomie gouvernementale. Un plus grand nombre d'ententes sur les Modes optionnels de financement ont été mises en oeuvre et deux ententes sur le maintien de l'ordre ont été signées, une à l'échelle de la province et l'autre avec les Six-Nations.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones a appuyé la création d'un réseau d'organismes locaux de développement économique, incluant les Premières nations, les conseils tribaux, les sociétés de financement et de développement autochtones. Le Programme de développement des entreprises autochtones, un fonds d'une valeur

totale de 4,2 millions de dollars, a administré le financement de 187 nouvelles entreprises, dont une entreprise de transport scolaire, des centres commerciaux et des opérations informatiques. Les activités de la section du Développement économique ont aidé à créer ou à maintenir 3 036 emplois.

ÉDUCATION

La Région a transféré les programmes de l'Éducation à quatre collectivités. Le programme d'immersion en langues autochtones dans la réserve des Six-Nations, qui dispense l'enseignement dans les langues mohawk et cayuga, a été élargi afin d'inclure la 3^e année. De nouvelles écoles ont été ouvertes à Parry Island et à Fort Hope. La proportion des demandes d'étudiants du niveau postsecondaire qui ont été approuvées est passée de 5 900 à 6 500.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'accent a été mis sur le transfert des responsabilités de la gestion, de l'administration et de la prestation des services sociaux aux Premières nations et à leurs organismes. Une proposition tripartite dans ce sens a été présentée. Si cette proposition est acceptée, la Nation nishnawbie-askie mettra sur pied une commission des services sociaux qui pourrait assumer la responsabilité de tous les services sociaux au nom des 46 Premières nations membres.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Plus de 19 autres services consultatifs ont été transférés à 12 conseils tribaux et à trois collectivités des Premières nations. Huit études portant sur la planification des immobilisations ont été financées afin de déterminer les besoins des collectivités indiennes. Le programme de construction de cette année, d'une valeur de 40 millions de dollars, a inclus sept projets de construction d'écoles et de locaux pour les enseignants, quatre projets d'électrification des localités et quatre projets d'infrastructure.

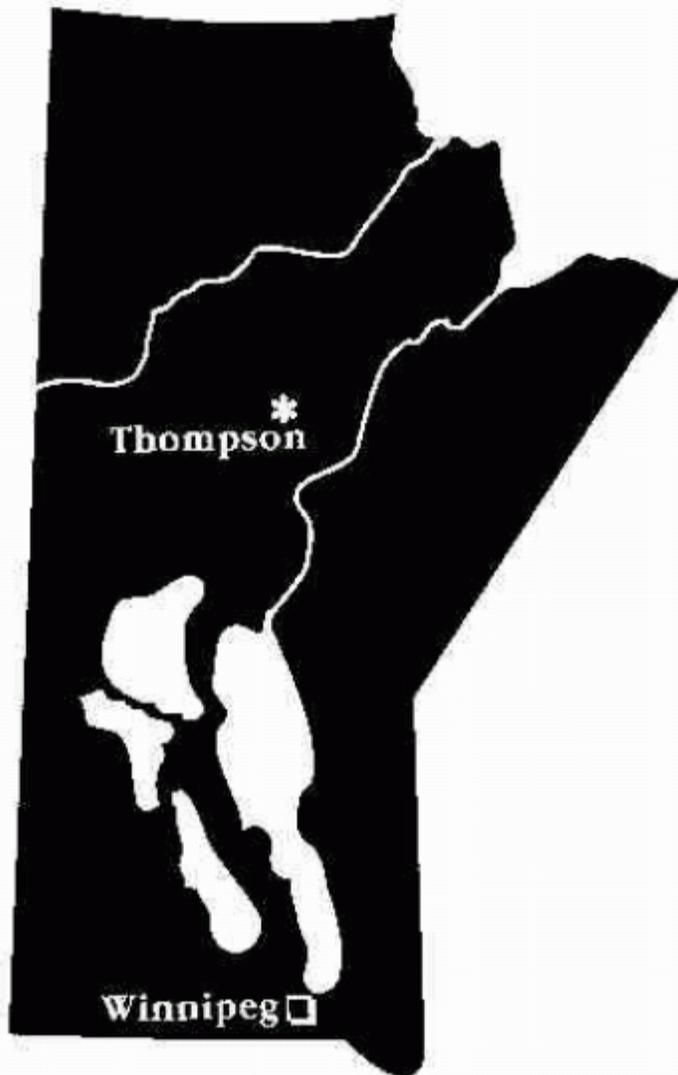
FINANCES ET ADMINISTRATION

Le groupe des Finances et de l'administration a instauré le Système de gestion des paiements de transfert qui diminue la charge de travail et réduit la paperasse. L'émission des chèques a été automatisée.

RÉGION DU MANITOBA

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT ET AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Au cours de 1989 - 1990, des ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) ont été signées avec les bandes de la rivière Crane, de Barren Lands, de Shamattawa, de la rivière Roseau, de Le Pas, avec le Conseil tribal du Keewatin, le Conseil tribal cri Swampy, la bande Mathias Colomb, l'Administration scolaire Opasquiak et le Conseil tribal Dakota-Ojibway. Avec les quatre ententes signées en 1988 - 1989, cela porte à 14 le nombre total de MOF dans la Région. La Région a tenu un atelier avec les bandes qui ont signé des ententes sur les MOF et avec les autres bandes intéressées afin de trouver des moyens de tirer le maximum d'avantages de ces modes de financement.



- Bureau régional
- * Centre de services consultatifs

BUREAU DE L'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU MANITOBA

CONVENTION SUR L'INONDATION DES TERRES DU NORD DU MANITOBA

La Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITNM) a été signée en 1977 par le Canada, le Manitoba, la Manitoba Hydro et le Comité des terres inondées du Nord du Manitoba (CTINM), représentant cinq bandes du nord du Manitoba. En 1988, les quatre signataires ont accepté de négocier une entente sur les obligations non honorées. Au cours 1989 - 1990, les négociateurs des quatre parties se sont employés à élaborer un projet de mise en oeuvre de la CITNM qui préciserait ces obligations. Un projet de règlement a été présenté aux cinq bandes visées

par la CITNM. S'il est accepté, les bandes recevront des indemnités financières et bénéficieront d'autres avantages.

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

En tout, 354 000 \$ ont été versés à sept bandes du Manitoba et à deux organismes indiens pour leur permettre d'étudier des questions environnementales reliées aux grands projets d'aménagement hydroélectrique et de sylviculture.

À cause d'une série de décisions juridiques concernant le Processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PEEE), la mise en oeuvre du PEEE régional a été révisée et une directive a été publiée afin d'assurer le respect du processus.

Le projet de lignes centrales de transport d'électricité dans le Nord a fait l'objet d'un examen en vertu des lignes directrices du PEEE et a été soumis au Ministre de l'Environnement aux fins d'examen public. Ce projet prévoit un financement fédéral de 75 p. 100 pour une ligne de transport d'électricité devant desservir les collectivités indiennes de la région d'Oxford House, d'Island Lake et de Gods Lake.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Pour la première fois au Manitoba, un mémoire d'entente avec la GRC a été paraphé afin de donner de la formation en cours d'emploi et de l'orientation à des agents de police des bandes.

Sept nouveaux régimes de pension (35 p. 100 du total national) ont été enregistrés et approuvés pour le financement au bénéfice des bandes et des conseils tribaux.

Des subventions ont été accordées à 352 unités de logement en vertu de la Loi C-31.

GESTION DES IMMOBILISATIONS

La construction des 556 logements a été entreprise dans le cadre du programme ordinaire, et la construction de 47 autres a été reportée à 1988 - 1989. Du total de ces logements, 407 ont été terminés, et 196 seront construits en 1990 - 1991. On a accordé 396 subventions pour les logements construits à la suite de l'adoption de la Loi C-31; 25 projets de construction ont été reportés de 1988 - 1989; 269 ont été terminés; 129 ont été reportés à 1990 - 1991.

Des subventions de logement accordées en vertu de la Loi C-31 ont servi de capitaux propres à la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de fonds pour la rénovation.

Six bandes ont construit des installations de soins individuels dans leur réserve, et une bande a construit un centre de soins pour enfants. On a terminé la construction des écoles pour les bandes de Cross Lake, de Gods Lake, de Gods River, de Shamattawa et de Sioux Valley, tandis que les projets d'alimentation en eau et d'élimination des eaux usées ont été mis au point pour les bandes du lac Ebb and Flow, de Fox Lake et de York Factory.

ÉDUCATION

Plus de 300 professeurs et assistants professeurs des écoles fédérales ont participé à un atelier intitulé «Pathways to the Future: Excellence in Indian Education».

La formation de base à l'intention des commissaires d'écoles a été donnée à 90 administrateurs d'écoles représentant 25 bandes. Soixante-dix principaux d'école et directeurs de l'éducation ont assisté à des ateliers portant sur l'amélioration des écoles.

L'administration de l'école de Lake St. Martin a été transférée à la bande. Trente-trois écoles sont désormais gérées par les bandes dans la province; ces bandes assurent les services d'éducation à la moitié des 15 622 élèves du primaire et du secondaire du Manitoba. Les discussions se sont poursuivies avec les 12 bandes qui restent pour qu'elles prennent en charge le programme de l'Éducation. Les bandes administrent 87 p. 100 du budget de l'Éducation.

Une évaluation des services d'orientation indiens a été effectuée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Un comité technique tripartite formé d'organismes indiens, de représentants provinciaux et de représentants du MAINC a été établi afin d'examiner les questions liées aux services à l'enfance et à la famille indiennes. Les discussions ont porté sur le cadre politique ministériel proposé pour le programme des Services à l'enfance et à la famille, qui comprend une formule de financement.

En tout, les projets d'emploi des bandes en vertu du Programme assistance travail ont reçu 2,2 millions de dollars. Le nombre total de mois de travail dans la Région a augmenté de 3 627.

SECRETARIAT RÉGIONAL

Le Secrétariat régional a coordonné les vérifications internes ainsi que la correspondance de la direction et les exposés d'information. Il a également coordonné les fonctions de planification interne de la Région.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones a entraîné un changement important dans la prestation des services du Développement économique. Dans cette année de transition, les Organismes locaux de développement économique ont été planifiés. À compter de l'année prochaine, les OLDE fourniront les services de développement économique à leurs membres.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Sept parcelles de terrains, représentant au total 16 395 hectares, ont été ajoutées aux terres de réserve en vertu de droits découlant des traités et d'autres ententes foncières. Soixante-huit sélections de terres effectuées en vertu de droits issus de traités et de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba, représentant au total 28 823 hectares, ont été approuvées en principe.

On a commencé à examiner les documents de plus de 800 titres de propriété octroyés à des particuliers dans la réserve Peguis. Le système informatisé de gestion des transactions foncières a été installé.

Cent onze agents électoraux éventuels ont reçu de la formation. Quarante des 42 élections générales et élections partielles tenues en vertu de la Loi sur les Indiens ont été administrées par des agents électoraux nommés par les bandes.

Jusqu'à présent, le Programme d'inscription des Indiens a été transféré à 28 bandes et à 5 conseils tribaux représentant 15 bandes.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Les Paiements de transfert souples et les politiques du Conseil du Trésor sur la gestion de la trésorerie ont été mis en oeuvre. Les employés ont reçu de la formation préparatoire à l'instauration du Système de gestion des paiements de transfert, et l'équipe des finances et de l'administration a terminé l'entrée des données pour le nouvel exercice financier 1990 - 1991.

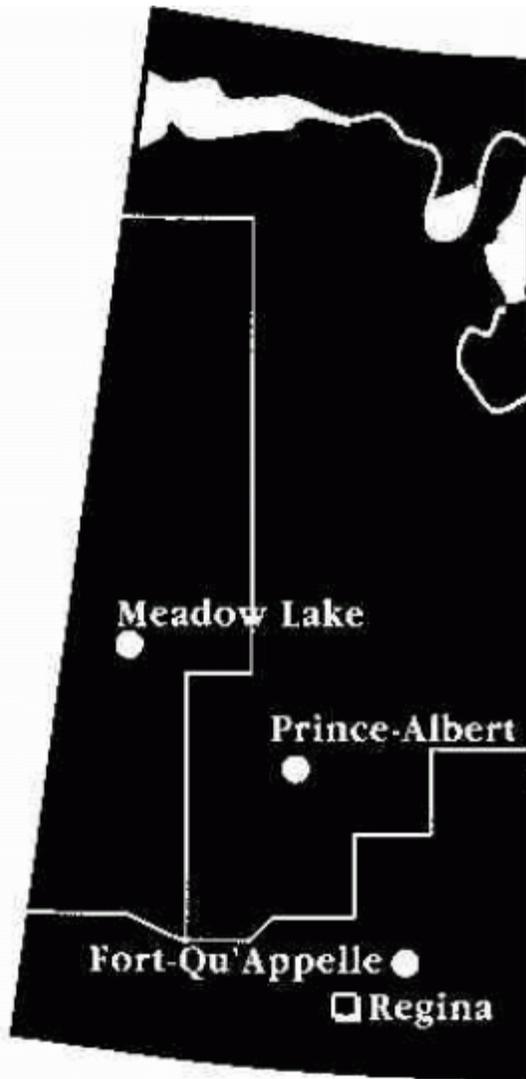
COMMUNICATIONS

Le service régional des Communications a fait face à plusieurs défis, dont ceux posés par le nombre élevé d'incendies de forêts dans le nord de la province et par l'enquête sur la justice autochtone et les négociations en vue du règlement final de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba.

Le bureau régional a répondu à environ 290 demandes provenant des médias et à 3 500 demandes du public en 1989 - 1990. Il a préparé un grand nombre de communiqués, de notes d'allocutions et d'autres documents d'information à l'appui des activités du Ministère.

RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

Cette année, il y a eu d'importants changements et une réorganisation majeure au sein de la Région. Des sept bureaux de district qui existaient auparavant, le nombre a été réduit à trois; ils sont situés à Prince Albert, Meadow Lake et Fort-Qu'Appelle. Bien que le Ministère continue d'assurer les services, il s'adapte au fait que les Indiens prennent de plus en plus en charge la responsabilité des programmes.



- Bureau régional
- Bureau de district

ÉDUCATION

En 1989 - 1990, 7 957 étudiants répartis dans 55 écoles gérées par les bandes ou les conseils tribaux ont profité de 32 755 100 \$ d'aide du programme de l'éducation. Par ailleurs, 1 307 étudiants fréquentaient les écoles fédérales. En tout, 4 301 étudiants étaient inscrits dans les écoles provinciales. Il y avait 13 565 élèves indiens au primaire et au secondaire en Saskatchewan.

En 1989 - 1990, la Région a approuvé une somme de 27 280 500 \$ pour financer les études de 2 129 étudiants en vertu du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire. Un comité bilatéral a été formé afin de trouver des solutions aux problèmes liés à l'admissibilité à l'aide des étudiants du niveau postsecondaire, à la détermination des changements qui doivent être apportés par la Politique de soutien aux étudiants indiens du niveau postsecondaire, à la

définition des besoins et à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un système informatique.

Le Programme de développement des entreprises autochtones a administré le financement de 70 projets et la création de 144 emplois. Trois conseils tribaux ont géré les fonds de développement des entreprises selon la répartition suivante : les chefs du district de Prince-Albert, 461 300 \$; les chefs du district de Touchwood-File Hills-Fort Qu'Appelle, 281 400 \$; le Conseil tribal de Meadow Lake, 232 900 \$. Le total s'élève à 975 600

Par l'entremise du Programme de négociation de l'accès aux ressources, trois collectivités indiennes ont reçu des fonds et une aide technique de la part du Ministère afin de tirer profit des débouchés et des possibilités d'entreprises dans le secteur des ressources.

En vertu du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, 172 particuliers ont bénéficié d'une formation en cours d'emploi, 26 ont obtenu un emploi grâce à des projets d'investissement communautaire, et 62 ont été engagés par l'entremise des programmes Intégration professionnelle et Développement de l'emploi, qui sont financés conjointement par le MAINC et Emploi et Immigration Canada.

L'évaluation du Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan (PAIS) a été achevée cette année. Des recommandations ont été faites afin d'améliorer le programme, y compris un nouvel accord de financement de trois ans. Avec la collaboration du PAIS, un vidéo intitulé Taking the Challenge a été produit afin de promouvoir la création d'entreprises indiennes. Les organismes d'art et d'artisanat en Saskatchewan sont en cours de restructuration. Le Programme de développement économique des Autochtones a accepté de verser des fonds de capitalisation supplémentaires aux deux sociétés de crédit indiennes, la Saskatchewan Indian Loan Company (SILCO) et la Saskatchewan Indian Equity Foundation (SIEF).

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Le programme du Soutien des bandes et de la Gestion des immobilisations a non seulement défrayé les dépenses d'immobilisations s'élevant à 49 484 000 \$, mais il a versé 43 058 800 \$ en fonds de fonctionnement aux bandes et aux conseils tribaux.

La Région de la Saskatchewan continue d'être un chef de file national dans les ententes sur les Modes optionnels de financement. En 1989 - 1990, des ententes sur les MOF ont été signées avec cinq bandes et un conseil tribal, ce qui porte à neuf le nombre total d'ententes sur les MOF signées dans la province. Quinze autres bandes envisagent d'adhérer aux MOF pour marquer un pas vers l'autosuffisance économique. En 1989 - 1990, le financement total en vertu des MOF a été de 26 979 019 \$.

Après avoir consulté les conseils tribaux, le Ministère a continué de mettre au point un nouveau mécanisme de financement des projets d'immobilisations. À compter de l'année prochaine, les bandes se verront fixer un objectif d'immobilisations pour répondre aux priorités communautaires plutôt que de présenter des demandes pour chaque projet. Cependant, les grands projets de construction d'écoles, d'alimentation en eau et d'élimination des eaux usées continueront d'être financés cas par cas.

De nouvelles écoles ont été construites à Lac-la-Hache, à Pelican Narrows et à Fond du Lac. Les travaux d'agrandissement sont terminés dans les réserves James Smith et Joseph Bighead. En tout, 15 302 000 \$ ont

été fournis pour la construction de 283 maisons et pour la rénovation de 629 maisons existantes. Par ailleurs, 10 456 800 \$ ont été fournis pour les infrastructures communautaires, 13 479 200 \$ pour les immobilisations aux fins d'éducation et 6 792 000 \$ pour la réinstallation de 158 familles qui revenaient dans leur réserve en vertu des dispositions de la Loi C-31.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Par suite du fusionnement des bureaux de district, le programme du Développement social a assuré les services à partir de trois bureaux de district et a dirigé des centres d'orientation à Regina et à Saskatoon. Soixante bandes administrent maintenant leurs propres programmes d'aide sociale dans les réserves. Pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'Indiens prennent en charge la conception et l'administration des services d'aide à l'enfance et à la famille, on a entamé des discussions afin de trouver de nouvelles approches à ces programmes. À l'automne de 1989, le Ministère a présenté à chaque bande et à chaque conseil tribal un document décrivant les options pour l'élaboration de services de soins à la famille et à l'enfance dirigés par les indiens.

Avec la collaboration de Santé et Bien-être social Canada, le Ministère a demandé à la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS) d'élaborer un cadre opérationnel pour les soins à domicile dispensés aux personnes âgées et aux personnes handicapées vivant dans les réserves de la Saskatchewan. Ce document servira de base à une consultation au niveau des bandes et des conseils tribaux.

Le Conseil tribal de Meadow Lake a terminé une étude des projets d'emploi dans le district.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Pendant l'année, un transfert de terres situées à l'est de North Battleford a été accordé à la bande Lucky Man, cette bande n'ayant pas reçu de terres de réserve après qu'elle eut signé le Traité no 6 en 1879. Une entente a été conclue entre la bande de la rivière Saulteaux et la municipalité rurale avoisinante. Cette entente a permis de clarifier la situation en vue d'un transfert de terrains ayant pour but de satisfaire aux droits issus d'un traité de la bande. Un référendum tenu par la bande de White Bear a approuvé une entente interne visant le rétablissement des bandes Ocean Man et Pheasant Rump et la création de réserves pour ces bandes. La bande Muskowekwan en est également arrivée à un règlement partiel de sa revendication.

Des préoccupations environnementales ont conduit à la mise sur pied d'un volet consultatif élargi du programme environnemental. Ce service coordonne toutes les responsabilités environnementales pour la Région.

Le programme de Terres, revenus et fiducie a continué de transférer aux administrations des bandes les pouvoirs concernant l'appartenance à la bande. En 1989 - 1990, il y avait au total 30 bandes qui géraient leur propre code d'appartenance.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET SERVICES À LA HAUTE DIRECTION

Le programme de l'Autonomie gouvernementale et des Services à la haute direction est formé de trois groupes : Autonomie gouvernementale, Communications et Secrétariat exécutif. En 1989 - 1990, le Ministère a fourni des fonds à six collectivités représentant 21 bandes afin d'étudier les options menant à l'autonomie gouvernementale.

On s'est servi du supplément sur le rapport annuel du Saskatchewan Indian, un journal mensuel de format tabloïde qui est distribué à 6 000 abonnés indiens, pour faire connaître les initiatives régionales à la clientèle. Un bulletin de nouvelles des employés a également été diffusé tous les deux mois.

FINANCES ET ADMINISTRATION

L'année dernière, le service des Finances et de l'administration s'est chargé d'aider les employés touchés par la réorganisation de la Région. Le nombre de districts ayant été réduit à trois, 66 employés ont changé d'emploi pendant l'année.

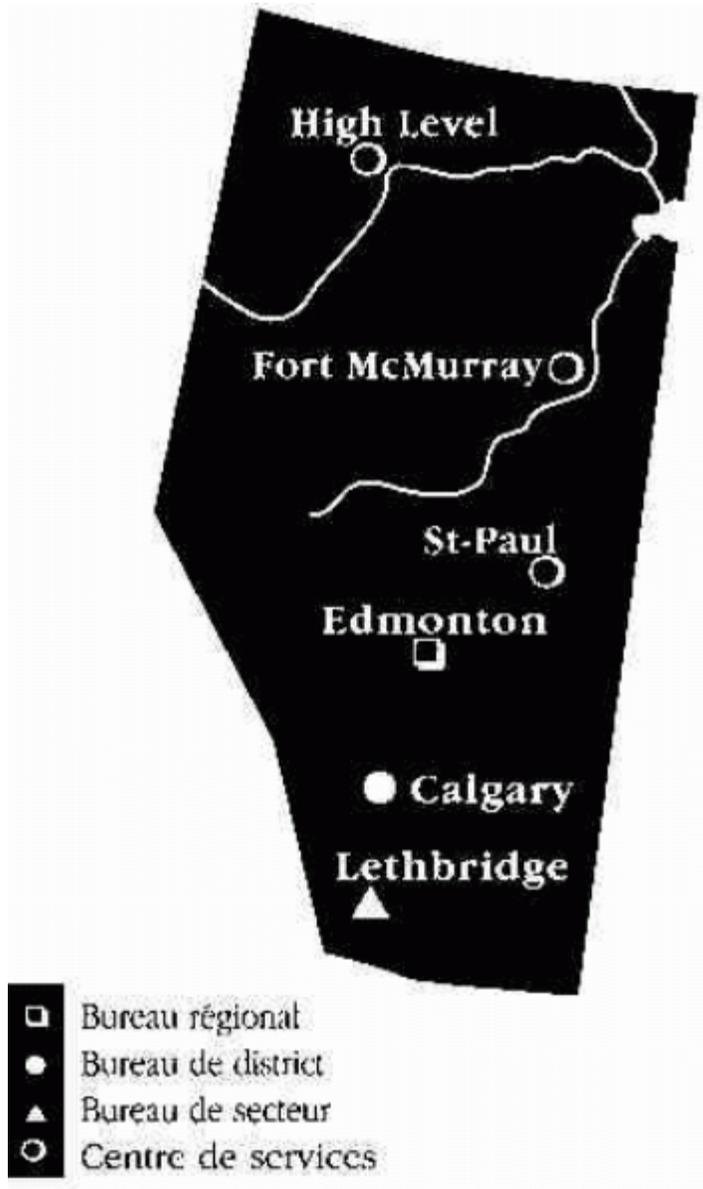
L'équipement et le mobilier de bureau ont été transférés aux bandes et aux conseils tribaux, ou ont été remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Trente-trois véhicules ont été transférés aux bandes.

L'administration a coordonné le déménagement du bureau régional à deux emplacements temporaires, et a aménagé un bureau pour le commissaire aux traités.

RESSOURCES HUMAINES

Une année de planification, d'orientation, de dotation en personnel et de réaffectation des ressources menait à la fusion des responsabilités d'administration et de gestion le 2 janvier 1990. Cette importante réorganisation a touché 158 employés des bureaux de district et du bureau régional. En tout, 118 employés ont été affectés à d'autres postes au sein du gouvernement fédéral, 29 ont choisi de prendre leur retraite ou de chercher du travail à l'extérieur de la fonction publique fédérale et 11 ont été mis à pied en raison de leur mobilité restreinte. La réduction des effectifs et la restructuration de la Région ont été faites en perturbant le moins possible le fonctionnement du Ministère et les employés touchés.

RÉGION DE L'ALBERTA



RESSOURCES HUMAINES

Avec l'étroite collaboration des gouvernements fédéral et provincial et avec les employeurs du secteur privé, le service du Personnel a aidé directement à l'embauche de neuf Autochtones cette année, par l'entremise du Programme d'équité en matière d'emploi. On a également introduit le dépôt direct des salaires afin d'accroître le contrôle sur les services d'indemnisation et de raccourcir les délais d'exécution.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT ET AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Cinq ententes sur les modes optionnels de financement, représentant au total 16 millions de dollars, ont été signées pendant l'année. Les bandes Alexander et Sawridge ont signé des ententes cadres devant mener aux négociations proprement dites de l'autonomie gouvernementale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

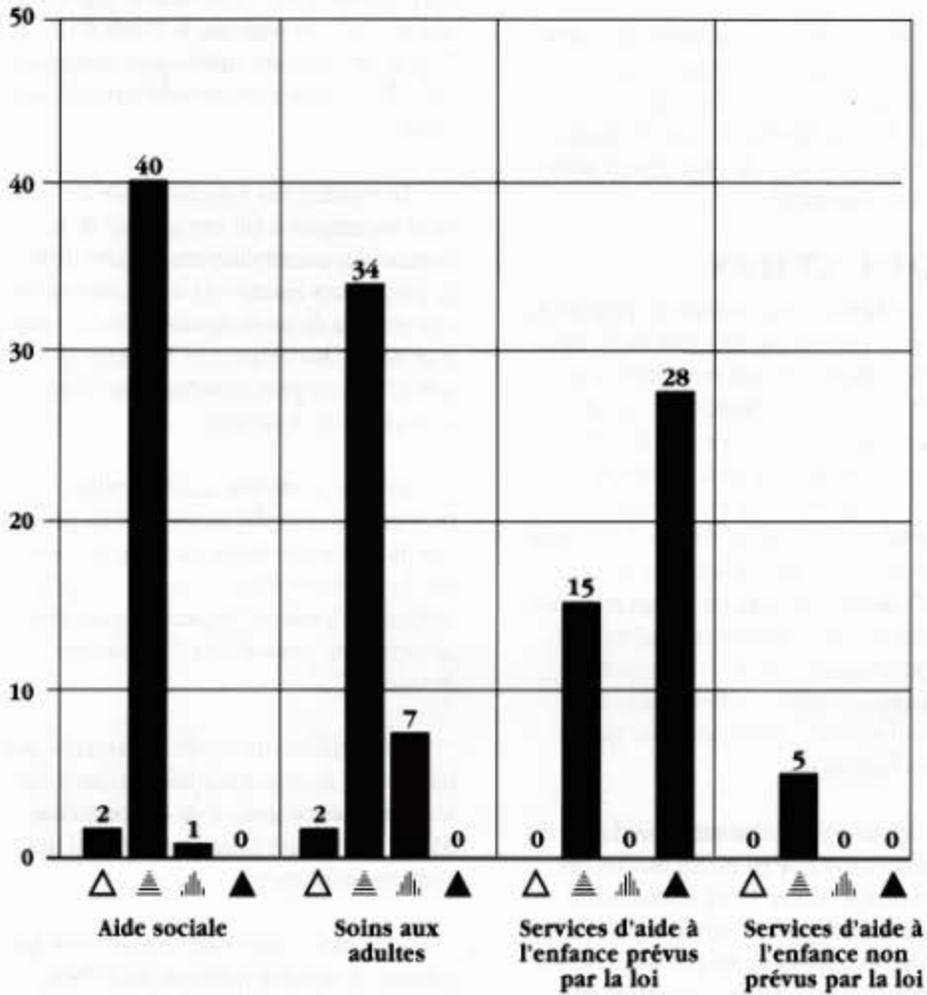
Les Indiens de l'Alberta ont investi 3 millions de dollars dans la création d'entreprises, dans les réserves et à l'extérieur

de celles-ci, pendant l'année.

L'exposition commerciale des Indiens de l'Alberta de 1989 - 1990 a sensibilisé le monde des affaires au développement économique des Autochtones en faisant connaître les réalisations et les possibilités des Indiens de l'Alberta, tout en s'adressant aux Indiens de l'Alberta eux-mêmes.

TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Nombre de bandes



△ Modes optionnels de financement

≡ Ministère

▨ Accord de financement global

▲ Province

En Alberta, 41 des 42 bandes administrent leur propre programme d'aide sociale. On a transféré 7 p. 100 des fonds d'aide sociale à des projets de formation et de création d'emplois, qui ont généré 3 400 mois de travail.

Des ressources pour assurer les services de soins à domicile aux adultes qui ont besoin ont été mis à la disposition de 21 bandes. En Alberta, 35 des 42 bandes reçoivent désormais du financement pour les soins à domicile.

ÉDUCATION

Les bandes ont continué de prendre en charge le programme de l'Éducation. Deux écoles fédérales ont été transférées à la bande de la Nation siksika, et la bande Stoney a assumé la responsabilité administrative d'une école de plus. La bande Samson a mis sur pied et administré deux nouvelles écoles dans sa réserve. Des séances de planification ont eu lieu avec la bande Alexis qui doit prendre en charge la responsabilité de ses écoles en septembre 1990. Les pourparlers se sont poursuivis avec les bandes Goodfish et Ermineskin sur le transfert des responsabilités de quatre écoles fédérales.

Les services d'administration du gouvernement fédéral et des bandes ont aidé financièrement 2 206 étudiants du niveau postsecondaire. Les gouvernements indiens ont administré 85 p. 100 des fonds du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire de la Région.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Un nouveau conseil tribal, regroupant cinq bandes, a été formé dans la région du sud de l'Alberta visée par le Traité no 7. La Région affectera dix années-personnes pour aider les bandes à assurer des services consultatifs.

Le transfert des responsabilités des services techniques a été une priorité de la Gestion des immobilisations en 1989 - 1990. La plupart des bandes ont désormais accès aux services de professionnels tels que des ingénieurs, des techniciens en génie, des spécialistes en protection-incendie et des inspecteurs du logement.

Avec la promotion de l'éducation permanente, le perfectionnement en gestion des Indiens a joui d'une plus grande visibilité. Le Northern Alberta Institute of Technology a organisé 49 ateliers destinés aux Autochtones, représentant 739 jours de formation.

Les vérifications des états financiers des bandes ont montré des améliorations dans les méthodes de gestion de ces dernières; 83 p. 100 des états financiers ont reçu des opinions sans réserve.

La Région a signé une entente avec les services de sécurité publique de l'Alberta, qui permet au personnel des bandes de recevoir de la formation sur les mesures d'urgence.

RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE RESSOURCES HUMAINES

La réorganisation du Personnel, entreprise par suite de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités, s'est poursuivie pendant l'année. Partout dans la Région, tous les domaines de programmes et tous les bureaux locaux s'en sont ressentis.

La fermeture de plusieurs bureaux locaux a entraîné la restructuration des responsabilités. Plus de 90 p. 100 des employés touchés par les changements ont trouvé d'autres emplois au sein de la fonction publique.



AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

En Colombie-Britannique, dix groupes représentant 57 bandes ont reçu des fonds en vue de l'accession à l'autonomie gouvernementale. Une entente cadre a été conclue avec le Bureau des chefs héréditaires des Gitksans et des Wet'suwet'ens, et on a amorcé les négociations proprement dites qui conduiront à la législation.

Les négociations en vue de l'autonomie gouvernementale ont également cours avec le Conseil tribal des Nishgas, et les

négociations avec la bande de Westbank devraient commencer bientôt. D'autres groupes ont présenté une première demande de fonds en vue de l'accession à l'autonomie gouvernementale, proposant de tenir des ateliers et des séances d'information sur le processus des négociations communautaires.

Le financement de base des conseils tribaux a augmenté jusqu'à 9 millions de dollars. Dix-sept nouveaux services consultatifs ont été approuvés pour les conseils tribaux, portant leur nombre total à 117.

Les organismes autochtones ont reçu des fonds pour soutenir 22 régimes de pension parrainés par les Indiens.

GESTION DES IMMOBILISATIONS

Les 196 bandes de la Région de la Colombie-Britannique ont administré 99,7 p. 100 du budget de gestion des immobilisations en 1989 - 1990.

Un accord important a été conclu entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, la B. C. Hydro et la bande de la rivière Ingenika pour la construction d'une nouvelle collectivité. Le coût du projet a été évalué à plus de 10 millions de dollars.

Deux collectivités ont été gravement touchées par les inondations. Les dommages ont été évalués à plus de 6 millions de dollars. Ces dépenses imprévues et urgentes ont nécessité des redressements au plan d'immobilisations de la Région.

En 1989 - 1990, 659 maisons ont été construites, dont 249 pour les bénéficiaires de la Loi C-31. En outre, 539 maisons ont été rénovées.

Grâce à un grand nettoyage des terrains par l'élimination des déchets solides, les normes sanitaires et environnementales d'un grand nombre de collectivités dans les réserves ont été relevées.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT

Vingt et une présentations sur les Modes optionnels de financement ont été faites aux bandes et aux conseils tribaux de la Région de la Colombie-Britannique.

Le Conseil tribal des Gitksans et des Wet'suwet'ens, qui représente neuf bandes, a signé la plus importante entente sur les MOF jamais conclue (76 millions de dollars), qui entre en vigueur en 1990 - 1991. Six bandes ont signé de nouvelles ententes sur les MOF pendant l'année. Au 1er avril 1990, 34 bandes étaient couvertes par 13 ententes sur les MOF, une valeur budgétée de 214 millions de dollars.

ÉDUCATION

Le programme de l'éducation a fourni des services scolaires à environ 14 422 élèves des niveaux primaire et secondaire. De ce nombre, 430 étaient répartis entre 7 écoles fédérales, 3 963, entre 100 écoles gérées par les bandes et 10 029, entre les écoles provinciales, confessionnelles et privées. En tout, 671 étudiants étaient inscrits en 12e année. Enfin, l'administration de deux écoles fédérales a été transférée aux bandes pendant l'année.

Le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire a subventionné 2 850 étudiants, dont 2 253 dans le cadre du programme ordinaire et 597 dans le cadre du programme lié à la mise en oeuvre de la Loi C-31. De plus, 81 p. 100 de ces étudiants fréquentaient un collège communautaire et 19 p. 100 étaient inscrits dans les universités.

Les négociations ont débuté en vue de conclure des ententes de prestation directe des services d'éducation avec les bandes et les districts scolaires provinciaux. Ces ententes locales remplaceront l'entente principale sur les frais de scolarité actuellement en vigueur. La première entente locale a été signée en 1990.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les responsabilités concernant le programme du Développement social ont continué à être transférées aux Indiens.

Ainsi, 94 p. 100 des bandes de la Colombie-Britannique administrent leur propre programme d'aide sociale. Le Ministère n'est intervenu directement que dans sept réserves, et le gouvernement provincial dans quatre réserves.

Les Premières nations examinent actuellement quelle serait la meilleure manière d'adapter davantage les services aux Indiens à leur culture. Seulement 7 p. 100 des bandes de la Colombie-Britannique assurent elles-mêmes les programmes d'aide à l'enfance à leurs membres. La Région a participé à plusieurs réunions d'information cette année afin de discuter du projet de programme de services d'aide à l'enfance et à la famille indiennes. Des représentants de 126 bandes ont assisté à ces réunions.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Le programme de Terres, revenus et fiducie a reconduit environ 4 000 baux et permis pour les Indiens de la Colombie-Britannique durant l'exercice écoulé. Les transactions foncières ont généré plus de 20 millions de dollars de recettes. Le programme a non seulement porté 1 709 transactions de plus au Registre des terres indiennes, mais il a commencé à introduire d'importants changements dans les politiques et les procédures et à améliorer le système. Le programme a lancé un projet d'envergure de formation des bandes visant à appuyer et à encourager le transfert des responsabilités des fonctions liées à la gestion foncière, au profit des bandes qui pourraient être intéressées.

La Région a ouvert 353 dossiers de successions, en a fermé 352, et a reçu et enregistré 51 testaments. En tout, 164 comptes en fiducie d'enfants mineurs ont été ouverts, et les sommes déposées en fiducie ont été remises à 190 enfants mineurs qui ont atteint l'âge de la majorité pendant l'année.

Le transfert du Programme d'inscription des Indiens s'est poursuivi. Dans la Région, il y a maintenant 99 bandes qui administrent le programme, soit 12 de plus que l'an dernier. Environ 35 bandes devraient commencer à administrer cette fonction, par suite de la formation donnée et des activités de promotion réalisées en 1989 - 1990.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

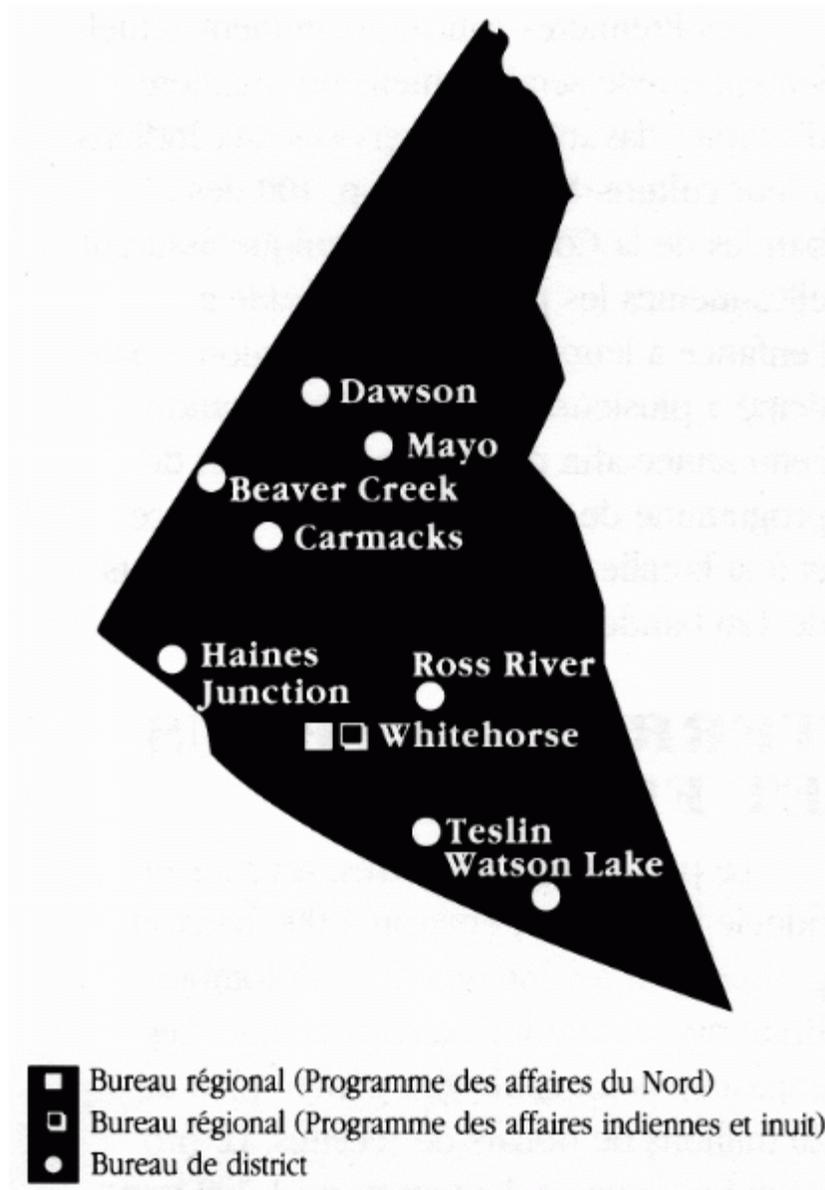
En 1989 - 1990, le programme du Développement économique a établi un processus de partenariat afin de mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones. Les comités de la planification stratégique de la SCDEA et du Développement économique des Premières nations ont donné des orientations et des directives pour mettre en oeuvre le programme et lier la collectivité indienne, les ministères fédéraux, le gouvernement provincial et le secteur privé dans une forme de coparticipation.

Le programme a transféré le portefeuille de prêts à trois organismes indiens la Société de prêt agricole des Indiens de l'Ouest, la All Nations Trust Company et la Native Fisheries Association.

Le programme du Développement économique a également rationalisé ses opérations, mettant la dernière main à sa structure interne afin de refléter les nouvelles responsabilités liées à l'application de la SCDEA.

RÉGION DU YUKON

L'Entente cadre finale conclue avec les Indiens du Yukon a été paraphée pendant l'année. Si elle est ratifiée, le règlement touchera la disposition des ressources de la Région pendant de nombreuses années.



PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

À cause de décisions rendues par un tribunal fédéral, qui a clarifié le sens du décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, l'évaluation environnementale des projets de développement est exigée dans un plus grand nombre de cas. Les décisions du tribunal ont ajouté de nouvelles responsabilités aux interprétations précédentes de la législation.

Par suite de ces décisions, la Direction des ressources renouvelables a commencé à examiner les projets d'exploitation des placers nécessitant des permis d'utilisation des eaux. Par ailleurs, on a consacré des efforts considérables à l'examen de l'évaluation environnementale préliminaire du projet de développement du plateau Vangorda, de la Curragh Resources.

Des projets de loi et de règlements visant à modifier la Loi sur les eaux intérieures du Nord ont été examinés en consultation avec les groupes régionaux.

On a commencé à dresser le répertoire des sites de déchets abandonnés dans la Région, à un coût total de 153 000 \$. Des projets de nettoyage spécifiques ont même été entrepris.

Le nombre de jalonnements de nouvelles concessions de quartz est passé de 9 293 à 3 961. Au terme de l'exercice, 48 774 concessions de quartz étaient encore en règle, comparativement à 53 908 l'année précédente. Les jalonnements de concessions de placers ont également baissé : 1 617 nouvelles concessions ont été enregistrées, comparativement à 78 712 en 1988.

On a reconduit pour une année l'Entente de développement économique entre le Canada et le Yukon à la suite de l'expiration du programme antérieur. La contribution du gouvernement du Yukon est passée de 10 à 30 p. 100 du coût total du programme. Dans le cadre du volet minier de ce programme, on a acheté le Northern Cordilleran Mineral Inventory. On a continué d'établir les cartes géologiques du secteur de la rivière Wheaton, terminé les études géochimiques régionales et financé plusieurs programmes courants concernant l'analyse des données géologiques. Trois études environnementales ont été entreprises, un séminaire sur le filtrage des amas a été tenu et, enfin, un rapport technique sur les placers a été produit cette année.

La Commission d'aménagement de la région de Kluane a continué de rencontrer le grand public et les groupes d'intérêts particuliers en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la région de Kluane, qui devrait être terminé en septembre 1990. Le travail s'est poursuivi en préparation de l'établissement d'une seconde région de planification.

En 1989, le Yukon a connu l'une des pires années au chapitre des incendies de forêts. En tout, 244 feux ont brûlé 320 000 hectares de forêts. Les coûts du programme de lutte contre les incendies ont atteint 6 millions de dollars.

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Une entente sur les Modes optionnels de financement, la deuxième à être conclue dans la Région, a été signée avec la bande Na-cho-ny'a'k-dun. Deux bandes ont entrepris les négociations concernant les MOF et trois bandes ont demandé l'adhésion au processus des MOF.

Avec la recrudescence des activités de mise en oeuvre des revendications globales, les discussions sur l'autonomie gouvernementale se sont intensifiées au niveau des bandes. Comme les détails de chaque entente sur l'autonomie gouvernementale n'ont pas été discutés (en attendant le règlement des ententes finales des bandes), le travail d'élaboration à l'appui de l'autonomie gouvernementale continue d'être une grande priorité.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Toutes les bandes de la Région ont présenté des plans quinquennaux de gestion des immobilisations. Le projet de réinstallation de la bande Kwanlin Dun est terminé, à l'exception de certains travaux de finition qu'il reste à effectuer dans quelques maisons. Pendant l'année, 42 maisons attribuées dans le cadre du programme ordinaire du logement ont été construites. En outre, 19 unités de logement faisant partie du projet de réinstallation de la bande de Kwanlin Dun et 115 unités prévues aux termes de la Loi C-31 ont été construites.

GESTION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

La nouvelle Section de la gestion des paiements de transfert fournit des services consultatifs financiers aux bandes indiennes du Yukon et coordonne le processus annuel d'examen des vérifications. Le processus et l'entente de transfert du financement régional ont été modifiés afin de donner plus de latitude aux conseils de bande et de réduire le nombre de rapports qu'ils sont tenus de présenter.

ÉDUCATION

Le nombre de demandes pour le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire a continué de croître. En tout, 137 étudiants ont bénéficié du programme cette année, et 7 ont obtenu un diplôme. Le financement du programme a augmenté de 55 p. 100 pendant l'année, pour atteindre 1 038 000 \$.

Pendant l'exercice à l'étude, 1 015 élèves des niveaux primaire et secondaire ont reçu de l'aide, pour un total de 1 695 434 \$.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

L'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie s'est poursuivi. Tous les aspects de ce programme ont été évalués afin de déterminer les répercussions du changement sur le Ministère et sur les bandes. Les bandes ont été consultées lors de la deuxième étape de l'Examen et ont reçu une aide financière pour les aider à participer à la troisième étape.

Pendant l'année, 368 personnes ont recouvré leur statut d'Indien en vertu de la Loi C-31, ce qui porte à 1 867 le nombre total d'Indiens inscrits dans la Région. Par ailleurs, 244 autres personnes ont demandé à recouvrer le statut d'Indien.

La bande Kwanlin Dun et le Conseil tribal de Kluane ont demandé chacun à se séparer de leur groupe tribal d'origine. Les négociations menant aux référendums nécessaires pour autoriser les séparations étaient en cours.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones a fourni 570 000 \$ pour aider 11 organismes communautaires dans la mise en oeuvre des stratégies de développement économique et des plans de fonctionnement.

Le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes a fourni 330 500 \$ à 22 projets, grâce auxquels 76 personnes ont reçu de la formation, et 467 semaines-personnes de formation et d'emploi ont été créées. La Région a également représenté le gouvernement fédéral au Comité d'évaluation de la formation, qui a été chargé d'examiner les besoins de formation découlant du règlement de la revendication territoriale du Conseil des Indiens du Yukon.

RÉGION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

PROGRAMMES DES AFFAIRES DU NORD

Le Programme des affaires du Nord de la Région des Territoires du Nord-Ouest a aidé les négociateurs des revendications territoriales dans leur travail pour en arriver à une entente finale dans la revendication des Métis et des Dénés et à une entente de principe avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN). L'entente avec la FTN a été conclue en décembre 1989. Les Dénés et les Métis n'ont pas terminé leurs révisions avant le 31 mars 1990 comme cela était prévu, mais les difficultés ont été suffisamment aplanies pour qu'une entente finale soit paraphée une semaine plus tard.

Les pourparlers ont repris relativement à un mémoire d'entente concernant le transfert des responsabilités au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les discussions se sont poursuivies à propos de l'Entente sur l'énergie dans le Nord, qui fait suite à l'entente cadre conclue l'an dernier.

Le Programme de formation en cours d'emploi a été transféré au Programme des affaires indiennes et inuit de la Région des T. N.-O., comme le voulait la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones.



- Bureau régional (Programme des affaires du Nord)
- Bureau régional (Programme des affaires indiennes et inuit)
- Bureau de district
- ▲ Bureau de secteur

Les mines des Territoires du Nord-Ouest ont connu une année de résultats inégaux en 1989. Les prix moins élevés de l'or ont fait baisser la valeur de la production d'or. Les prix fermes du zinc ont permis au secteur des métaux communs de bien s'en tirer. En 1989, huit usines d'exploitation minière étaient en opération, et six mines ont produit du minerai dans les T. N.-O. Les mines ont donné du travail à 1 659 personnes, dont 905 étaient des résidents des T. N.-O. La valeur des minerais extraits est estimée à 951 millions de dollars. Les sociétés ont consacré 50 millions de dollars aux achats, 100 millions de dollars aux salaires et 10 millions de dollars aux taxes locales et aux droits gouvernementaux. Les travaux de construction ont été poursuivis à l'usine de la Neptune Resources, à la mine d'or Colomac et à une usine de la mine d'or Ptarmigan, de la Treminco.

L'exploration minière a chuté de façon significative. L'or demeurait toujours le principal objectif des activités d'exploration, suivi de l'uranium et des métaux communs. Cinquante-huit sociétés ont dépensé environ 55 millions de dollars à l'exploration de 127 concessions. Soixante-six permis de prospection ont été délivrés, et 654 concessions minières, représentant une superficie de 443 940 hectares, ont été enregistrées. De plus, quatre baux de dragage ont été délivrés pour des concessions de placers situées sur une bande de 56 kilomètres le long de la rivière Liard.

La Commission d'aménagement du territoire du Nunavut a été nommée en juin 1989 et prépare un plan d'aménagement du territoire pour la région du Keewatin. Cette commission supervisera la mise en oeuvre du plan projeté pour la région du détroit de Lancaster. La Commission d'aménagement du territoire du Denendeh, également nommée en juin 1989, a commencé à préparer son plan d'aménagement du territoire.

La Commission d'aménagement du territoire de la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort a poursuivi ses travaux visant à élaborer un plan d'aménagement pour cette région.

En tout, 221 transactions foncières ont été effectuées pendant l'année. Des terres ont été mises de côté et on a continué à en informer les tierces parties, conformément aux négociations des revendications globales. Au total, 184 permis d'utilisation des terres et 136 permis d'exploitation de carrière ont été délivrés. L'administration et le contrôle de la collectivité de Broughton Island ont été transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les négociations sur la gestion des eaux transfrontalières se sont poursuivies toute l'année avec les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Yukon. La Division des ressources hydrauliques, avec la collaboration du ministère des Pêches et Océans et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a préparé un programme de surveillance environnementale pour la rivière des Esclaves, qui sera mis en oeuvre en 1990. On a reçu et examiné 23 demandes de permis d'utilisation des eaux; 11 permis ont été délivrés.

Le Comité régional d'examen de l'environnement (CREE) a étudié quatre propositions concernant des projets d'exploitation minière et des projets de constructions de défense. on a augmenté le nombre de membres du CREE afin d'y inclure des représentants d'organismes autochtones. Les travaux de cet organisme ont porté en grande partie sur le projet de la mine d'uranium Kiggavik et ont appuyé l'examen du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Cette année, La Région des T. N.-O. a vu ses responsabilités s'accroître. L'entente concernant la revendication territoriale des Dénés et des Métis a été paraphée et le programme régional a été restructuré afin de créer une direction des relations intergouvernementales. Dans la perspective des responsabilités grandissantes du Programme à l'égard de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, le soutien et les services en matière de développement économique ont été étendus aux Inuit. En tout, 10 953 Indiens inscrits, appartenant à 19 bandes et neuf sous-bandes situées dans 25 collectivités et deux réserves, ont bénéficié de l'aide du Ministère en vertu du Traité no 8 et du Traité no 11.

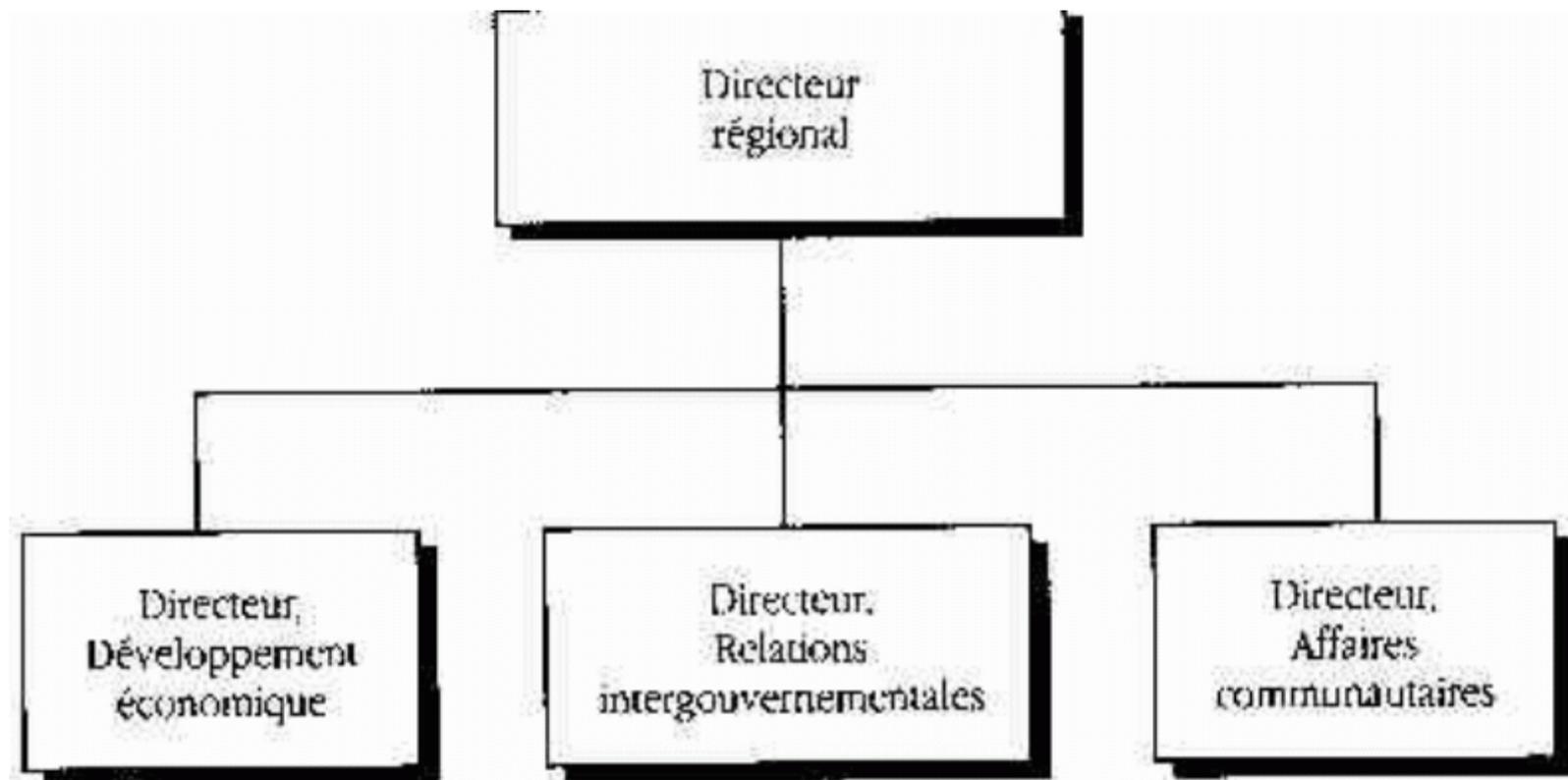
RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

La Direction des relations intergouvernementales a été créée en septembre 1989 afin de permettre au Programme des affaires indiennes et inuit des T. N.-O. de s'occuper des questions d'autonomie gouvernementale communautaire, de la planification des politiques, de la coordination entre les organismes et de la surveillance des terres, des revenus et de la fiducie, y compris la responsabilité de la gestion de l'environnement.

Les discussions concernant les négociations de l'autonomie gouvernementale communautaire ont débuté et devraient conduire à l'élaboration d'une entente cadre portant, sur l'autonomie gouvernementale des Dénés et des Métis au cours de l'exercice financier 1990 - 1991.

La négociation de la revendication des Dénés et des Métis est terminée et l'entente a été paraphée.

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT DANS LES T. N.-O.



Dans le domaine des Terres, des Revenus et de la Fiducie, environ 4 500 certificats de statut d'Indien ont été traités et émis. Les obligations issues des traités ont été remplies, des sommes annuelles ayant été versées à chaque bande ou collectivité en vertu des traités. Environ 1 352 Indiens ont recouvré leur statut d'Indien inscrit dans les T. N.-O. en vertu de la Loi C-31.

SERVICES AUX INDIENS

Les Services aux Indiens ont aidé 19 bandes et 9 bureaux secondaires dans le domaine du soutien de l'administration des bandes, de la formation, de la consultation et de la planification communautaire.

En tout, 2 492 400 \$ ont été versés en subventions pour le soutien des bandes aux bandes et aux bureaux de sous-districts des T. N.-O. Une somme de 66 000 \$ a été consacrée aux personnes qui ont recouvré leur statut d'Indien en vertu de la Loi C-31. En tout, 82 500 \$ ont financé 19 cours de formation distincts.

Le budget de 158 000 \$ consacré à la consultation et à l'élaboration des politiques a financé la participation aux audiences publiques, aux comités consultatifs et aux discussions au niveau régional ou territorial. Quatre projets ont été financés à même le budget global de planification communautaire.

En vertu d'un mémoire d'entente au sujet du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a reçu une contribution de 222 000 \$ pour donner des subventions à 28 Indiens inscrits et Inuit.

Comme l'année dernière, 192 000 \$ ont été fournis par le Programme des centres culturels et éducatifs, de l'Administration centrale du MAINC, à l'Institut culturel déné pour les langues et la culture dénées, dans les T. N.-O.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Le groupe de la Mise en valeur des ressources du Développement économique et de la Création d'emplois a répondu à 86 demandes d'aide financière, représentant un total de 1 380 488 \$. La plupart des demandes touchaient la création d'entreprises, alors que d'autres étaient liées à la planification communautaire, à la création d'emplois et à la formation à l'entrepreneuriat. Les femmes autochtones se lancent de plus en plus en affaires.

À partir de la seconde moitié de l'exercice financier, on a mis l'accent sur l'orientation communautaire et la planification associées à la mise en oeuvre de la SCDEA.

ANNEXE I

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

...	1988 - 1989	1989 - 1990
Dépenses de fonctionnement
Affaires indiennes et inuit	245 559 713	257 721 995
Affaires du Nord	100 727 869*	65 102 417
Administration	42 906 585	48 357 800
Dépenses d'immobilisations
Affaires indiennes et inuit	15 454 374	7 714 188
Affaires du Nord	18 995 824	19 416 296
Subventions, contributions et autres paiements de transfert
Affaires indiennes et inuit	1 772 924 660	2 011 957 173
Affaires du Nord	38 757 443	41 494 398
Gouvernement territorial	850 890 122	921 073 869
TOTAL	3 086 216 590	3 372 838 136

[*Un montant de 43 128 838,42 \$ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.]

RECETTES
...	1988 - 1989	1989 - 1990
Affaires indiennes et inuit	17 403 487	16 025 039
Affaires du Nord	39 281 239	37 598 536
Administration	113 341	47 411
TOTAL	56 798 067	53 670 986
DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES
...	1988 - 1989	1989 - 1990
Prêts, investissements et avances
Affaires indiennes et inuit	34 654 959	4 688 930
Affaires du Nord	(97 226 843)	(2 699 105)
TOTAL	62 571 883	1 989 825

ANNEXE II

LOIS APPLIQUÉES

Le Ministère applique, en totalité ou en partie, les lois suivantes :

- Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes
- Loi concernant le parc international Waterton-Glacier de la paix
- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte
- Loi autorisant l'aliénation des biens de la CENC situés au Yukon
- Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien
- Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur la Convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba
- Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur les Indiens
- Loi sur les Indiens (établissement de soldats)
- Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
- Loi sur la réserve indienne de St. Peter
- Loi sur la réserve indienne de St-Régis
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
- Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
- Loi sur les ressources naturelles du Manitoba

- Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan
- Loi sur les terres des Indiens (règlement des différends)
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les territoires du Nord-Ouest
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété
- Loi sur le Yukon
- Loi sur la zone de chemins de fer
- Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix